

La Roche-sur-Yon, le 07 Novembre 2003

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2003

PROCES VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire présente les condoléances du Conseil Municipal à P. REGNAULT, qui est actuellement à DIJON pour les obsèques de sa mère.

Monsieur le Maire procède à l'installation au poste de conseillère municipale de Françoise GRIVEL, en remplacement de R. PINEAU.

Sur proposition de Monsieur le Maire, F. ORDONNEAU est désigné comme secrétaire de séance. Aucune observation n'étant formulée, le Procès Verbal de la séance du 17 septembre 2003 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs.

Pierre REGNAULT	à	Monsieur le Maire
Yann HELARY	à	Micheline LABROUSSE (questions 32 et 41)
Marie-Sabine CAILLETEAU	à	Claude PERRET (questions 32 et 41)
Françoise CARITAN	à	Michel NARIOO (questions 1 à 4, 32 et 41)
Patricia CEREIJO	à	Yves ROULEAU (questions 1 à 31, 33 à 40)
Carmen BLAYOT	à	Françoise VIGNAULT
Françoise BERNIER	à	Joël SOULARD (questions 1 à 4, 32 et 41)
Christiane BROCHARD	à	Monique RODDE (questions 32 et 41)
Yolande BURNELEAU	à	Fabrice ORDONNEAU (questions 32 et 41)
James VARNES	à	Bernard VIOLAIN
Jean-Yves DAVIAUD	à	Roland GUILLET
Lisiane GUIBERT	à	Françoise GRIVEL
Angie LEOEUF	à	Yannick HENRY (questions 1 à 4, 32 et 41)
Jean-Pierre GALLOCHER	à	Anne LAPORTE
Georges COUTURIER	à	Laurent CAILLAUD (questions 11 à 31, 33 à 40)
Françoise ORCEAU	à	Madeleine DAVID

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question liée à l'installation de Françoise GRIVEL au poste de conseillère municipale.

41. Désignations d'élus – Commission n°4 et organismes divers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Françoise GRIVEL comme membre de la Commission n°4 : Animation Urbaine, Culture, Formation, Sports, Communication, Citoyenneté et Vie associative.

Il est également proposé de la désigner dans les organismes suivants :

- Commission permanente des établissements publics d'enseignement du Second degré du Collège des Gondoliers, en qualité de suppléante
- Conseil d'Administration des établissements d'enseignement du Second degré du Collège des Gondoliers, en qualité de suppléante

- Conseil d'Administration des établissements d'enseignement du Second degré du LEP Guitton, en qualité de titulaire
- Conseil d'écoles publiques – Ecole maternelle et élémentaire Jean Moulin, en qualité de suppléante

Par ailleurs il est proposé de désigner :

- Joël SOULARD au Conseil d'écoles publiques pour l'école maternelle et élémentaire Montjoie, en qualité de titulaire
- Patricia CEREIJO au Conseil d'orientation et de contrôle de l'association de gestion du centre culturel le Manège

Monsieur le Maire indique que la délégation de fonction et de signature qui sera accordé à Françoise GRIVEL portera sur :

- la rénovation du patrimoine historique et culturel de la Ville
- les archives municipales et l'histoire de la Ville
- l'étude du projet de label " Ville d'Art et d'Histoire "

Françoise GRIVEL sera également sollicitée, compte tenu de son expérience et de ses compétences professionnelles, sur le dossier relatif à l'évolution de l'enseignement supérieur à la Roche sur Yon, et sur les problèmes liés à la gestion publique.

Monsieur le Maire informe les élus, que le dossier du Bicentenaire de la création de la ville sera désormais suivi par G. BOURMAUD.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. Indemnités de fonction des élus municipaux – Modification

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'installation de Françoise GRIVEL, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 15 mai 2002 relative aux indemnités de fonction des élus municipaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME – AMÉNAGEMENT - QUARTIER DE LA GARE

Monsieur le Maire présente à l'aide d'un diaporama les questions 1, 2, 3A, 3B et 4

1. Urbanisation de l'îlot situé à l'angle de la Rue Pierre Bacqua et du Boulevard du Maréchal Leclerc (Quartier Gare) - Approbation du mode opérationnel d'aménagement - Définition des modalités de concertation publique

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de la Roche-sur-Yon est propriétaire d'un terrain d'environ 11500 m² situé à l'angle de la rue Pierre Bacqua et du boulevard Maréchal Leclerc sur le secteur de la Gare. Il s'agit d'un site actuellement en friche auparavant occupé par des entrepôts de la CAVAC.

L'étude de mise en cohérence des actions de requalification du quartier de la Gare a permis de définir un programme d'actions pour cet îlot, à savoir, la réalisation de logements et de bureaux. Conformément à celle-ci, la Ville souhaite entrer en phase opérationnelle en confiant la réalisation à l'initiative privée.

Le conseil municipal est appelé à approuver le mode opérationnel d'aménagement retenu et à définir les modalités de concertation publique autour de cet aménagement.

2. ZAC Zola - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2002, la Ville a décidé de créer une Zone d'Aménagement Concerté d'une superficie d'environ 130.000 m² à proximité du centre-ville, sur un périmètre situé entre les rues Zola, Plocq, Salengro et la voie de chemin de fer des Sables d'Olonne. Cette ZAC Zola est destinée principalement à la construction de logements et à quelques activités tertiaires ou commerciales.

Conformément aux dispositions de la loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, les dispositions réglementaires de la ZAC Zola ont été intégrées au Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2003.

Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de réalisation de la ZAC Zola (programme global de construction, modalités prévisionnelles de financement et programme des équipements publics) et autoriser Monsieur le Maire à confier par voie de convention, à la Société Espaces Ferroviaires Aménagement la réalisation de cette ZAC.

3. Suppression du passage à niveau des Forges :

Rapporteur : Monsieur le Maire

A – Convention entre la Ville, le Département, la Région et Réseau Ferré de France relative à la réalisation et au financement des études de projet et des travaux

B – Convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays Yonnais relative à la réalisation et au financement des études de projet et des travaux

La Ville de la Roche-sur-Yon s'est engagée dans le programme de suppression des passages à niveau préoccupants en Vendée en signant la convention d'application d'un protocole régional en date du 31 octobre 2001, avec l'État, la Région, le Département, la Communauté de Communes du Pays Yonnais et Réseau Ferré de France.

Concernant le passage à niveau des Forges, une convention relative à la réalisation et au financement des études d'avant projet a été signée en décembre 2002.

Le conseil est appelé à poursuivre cette opération en se prononçant sur la conclusion de 2 conventions relatives à la réalisation et au financement des études de projets et des travaux,

- la 1^{ère} avec le Département, la Région et Réseau Ferré de France
- la 2^{nde} avec la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

4. Pôle d'échange multimodal de la gare SNCF – Convention de financement d'études

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Ville de la Roche-sur-Yon est maître d'ouvrage pour la création d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare SNCF. Dans ce cadre, elle a fait réaliser des études préliminaires en 1999 par le cabinet SCETA, puis une étude d'avant projet par le cabinet S.C.E., en 2002.

Aujourd'hui, les différents partenaires (la Ville, la Communauté de Communes du Pays Yonnais, le Département, la Région, l'État, la SNCF et Réseau Ferré de France) ont décidé de réaliser une étude générale.

Pour ce faire, une convention indiquant le programme d'étude à mener et la répartition du financement de ces études entre les différents partenaires, est soumise à l'approbation du conseil :

L. CAILLAUD fait la déclaration suivante :

" Je suis très déçu de votre intervention. En effet, je pensais que ces quatre premières résolutions répondraient à un certain nombre de demandes formulées par les habitants du quartier de la Gare, notamment à l'occasion des comités de pilotage qui se sont réunis depuis près de deux ans et demi.

Le schéma général, tout le monde le connaît, il a été rappelé à l'occasion du conseil municipal décentralisé qui s'est déroulé au quartier des Forges.

Tout le monde s'est beaucoup agité mais aujourd'hui où sont les propositions concrètes et plus détaillées qu'attendent les Yonnais et notamment les habitants de ce quartier.

Je vais en citer plusieurs, qui concernent les quatre premiers points, de l'ordre du jour.

1. Sur l'îlot Bacqua

Si nous sommes d'accord sur un programme de logement je n'ai pas vu où apparaissait la demande de logements adaptés aux personnes âgées qui a été formulée par les habitants en décembre 2002 et que j'ai rappelé au cours du conseil décentralisé des Forges ?

Le besoin en la matière est connu, je vous renvoi aux différents rapports parus depuis 15 ans et que vous connaissez.

Quelle est la réponse de la Gauche ? Nous la Droite républicaine, c'est clair nous sommes pour.

Nous sommes pour la mise en place de petites structures adaptées aux personnes âgées insérées dans les quartiers, et notamment dans le quartier de la gare.

2. La Zac Zola

Programme de réalisation d'équipements publics, OK mais lesquels ? Qu'en est-il d'un déplacement de la maison de quartier du Pont Morineau dans cette zone ? Projet / pas de projet ?

Aujourd'hui tout le monde peut constater que le local actuel n'est pas adapté pour les nombreuses activités du Forum, notamment en matière de sécurité. Que proposez-vous ? Nous sommes pour notre part favorable à son implantation dans cette zone.

3. La suppression du passage à niveau des Forges

Sur le principe pas de problème. Par contre, vous ne nous avez toujours pas fourni des éléments concernant l'impact des différentes modifications de voies de circulation dans le secteur.

C'est étonnant quand on envisage de créer des logements dans cette zone.

4. Le pôle d'échange gare

Il faut profiter de la destruction du centre de Tri, pour mettre en valeur le bâtiment de la Gare actuelle, témoignage architectural intéressant de l'épopée du chemin de fer.

Juste une remarque concernant les propos récents formulés par Pierre REGNAULT, contre le TGV tracté. Est-ce cohérent dans le cadre de la préparation de ce projet de pôle d'échange qui a pour but d'améliorer notamment le développement économique et touristique de la ville et de la Vendée ?

Pour ces raisons et éléments, et dans la continuité de notre position lors du conseil décentralisé de Forges, nous nous abstenons sur les 2 premières questions de l'ordre du jour tant que vous n'aurez pas répondu à ces différents points "

J.L. BATIOT déclare :

" En mai dernier, lors du conseil qui a eu lieu aux Forges, nous avons rappelé que nous sommes favorables à une politique de reconversion des friches industrielles en zones de vie, une politique de revitalisation du centre-ville et des quartiers proches, une politique de renouvellement du tissu urbain existant favorisant la mixité sociale et la mixité des fonctions.

Nous avons aussi souligné que c'était en contradiction avec le reste de votre politique de développement urbain. Vous ne pouvez pas vouloir, à la fois, tout et son contraire.

Ainsi, quand dans le même temps vous favorisez le développement de la ville en tâche d'huile au détriment de l'espace rural, cela ne peut qu'aboutir à des incohérences. De la même manière, si vous vous obstinez à vouloir implanter toujours plus de grandes surfaces, il y aura toujours plus de voitures et en plus il faudra qu'elles roulent plus vite.

Récemment, Ouest-France rapportait que la chaîne d'hypermarchés allemande Metro avait différé son installation à la Roche parce qu'il fallait plus de six minutes pour rejoindre le centre-ville. Pour les convaincre de venir quand même, il faudra gagner trois minutes sur le trajet.

Comment allez-vous faire ? En supprimant des passages piétons, en supprimant des feux, avec plus de ronds-points ?

La ZAC Zola montre encore une fois les contradictions de cette politique. Sur le papier, elle possède beaucoup d'atouts pour devenir un lieu de vie agréable, proche du centre-ville. On pourra y circuler à pied et à vélo, mais à une condition : ne pas en sortir ; en effet qui enverra son enfant à l'école en vélo s'il doit traverser la rue Salengro ?

La ZAC disposera de commerces et de services à proximité, mais quel sera leur avenir face à la concurrence des grandes surfaces ?

Nous sommes toujours favorables à une politique de renouvellement urbain, mais cette politique ne pourra véritablement porter ses fruits qu'avec un renouvellement global de votre politique urbaine.

Dans l'état actuel, nous ne pouvons que nous abstenir ".

B. VIOLAIN souligne les points suivants :

- Ce projet identifie la politique du conseil municipal actuel à savoir, construire « la ville sur la ville » tout en respectant son caractère culturel et son histoire sociale et économique. Il convient de poursuivre ce travail important de concertation et de construction, en collaboration avec les habitants et les associations de quartier. Il serait souhaitable de se doter d'un système d'évaluation de la politique publique dans ce quartier, qui pourrait servir de référence pour la poursuite du renouvellement urbain.
- Concernant le logement, en réponse à L. CAILLAUD, B. VIOLAIN considère qu'il y a une réflexion importante à conduire, dans la mesure où l'on constate une inflation du coût du foncier et du logement dans certains secteurs du département de la Vendée (la côte, le Nord Est, le Nord Ouest) ce qui, à terme, peut avoir des conséquences sur la demande de logements à la Roche sur Yon
- Concernant le Passage à niveau des Forges, B. VIOLAIN regrette que L. CAILLAUD n'ait pas soutenu la demande de la Ville pour obtenir d'autres types de financements relatifs à cet investissement considérable. Pour satisfaire les besoins en déplacements des populations extérieures à la Roche sur Yon dans ce quartier, les contribuables Yonnais vont donc supporter de lourds investissements, comme cela avait déjà été le cas lors de la construction des trois ponts.

M. NARIOO fait les observations suivantes :

- La volonté de la ville est de reclassifier les voiries primaires, secondaires et tertiaires, de façon à ce que chaque véhicule puisse emprunter la voie la mieux adaptée. Dans ce cadre, le contournement de la ville est important. En effet, 20.000 véhicules entrent chaque jour à la Roche sur Yon. Le contournement Nord est parfois saturé, le contournement Sud est attendu avec impatience. Or ce contournement Sud est prévu en 1X2 voies, ce qui pose question compte tenu de l'arrivée de 2 autoroutes (A83 et A87) et de 2X2 voies. On peut espérer que d'ici la réalisation du contournement Sud le bon sens prévaudra, et que la ville disposera des voiries nécessaires pour éviter le transit en centre ville d'un certain nombre de véhicules
- Dans le cadre du dossier d'aménagement des grands axes de la ville, une étude est en cours pour l'aménagement du secteur autour de l'église de Saint André. Ce type d'aménagement urbain permettra, comme à Nantes par exemple, de limiter la vitesse des véhicules et de renforcer la sécurité notamment sur la rue Salengro
- Une étude est également prévue sur les modifications de la circulation à la Roche sur Yon du fait de l'arrivée de grandes voiries, ce qui permettra d'affiner l'aspect opérationnel le moment venu
- La passerelle actuelle a été consolidée cet été, afin de pouvoir être utilisée jusqu'à la réalisation de la future passerelle dans le cadre de l'aménagement de la gare et de l'arrivée du TGV

En réponse à B. VIOLAIN, **L. CAILLAUD** note que, pour attirer les " primo accédants " et les jeunes à la Roche sur Yon, les prix du foncier doivent effectivement être raisonnés.

Or, les annonces sur de futurs lotissements avant même que la ville ou les aménageurs n'aient la maîtrise du foncier, (par exemple celles faites par P. REGNAULT, sur le secteur de l'Annexe) risquent au contraire de provoquer une augmentation du coût du foncier.

Monsieur le Maire indique que pour les dossiers évoqués, la ville maîtrise le foncier.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

*** Sur la question n°1 : Urbanisation de l'îlot situé à l'angle de la rue Pierre Bacqua et du Boulevard Maréchal Leclerc (Quartier Gare) – Approbation du mode opérationnel d'aménagement – Définition des modalités de concertation publique**

- Concernant l'observation de L. CAILLAUD, il n'est pas question sur ce site de construire un foyer pour personnes âgées, mais plutôt de faire en sorte que ces logements intègrent les notions de développement durable et de haute qualité environnementale. Ces logements, du moins pour une partie d'entre eux, devront être adaptables pour des personnes à mobilité réduite et prendre en compte les évolutions de la vie. La note de cadrage indique en effet qu'il s'agit de "créer une offre de logements collectifs diversifiés et de bureaux dans une perspective de développement durable afin de fixer la croissance urbaine à proximité immédiate des fonctions de centralité de la commune ".

- Concernant le mode opérationnel d'aménagement, il s'agit d'une procédure originale de mise en concurrence d'équipes pluridisciplinaires (Architectes, paysagistes, aménageurs, promoteurs) sur la base d'objectifs fixés par la ville dans une note de cadrage. Le conseil municipal sera appelé à choisir une équipe et un projet intégrant ces objectifs et les conditions d'acquisition du terrain à la ville.

Ce projet fera l'objet d'une large concertation qui pourra entraîner le cas échéant certaines adaptations.

***Sur la question n°2 : ZAC Zola - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics**

- Les principales options d'urbanisme pour cette opération sont les suivantes :
 - une voirie structurante, la rue Emile Zola, qui permettra de desservir l'opération à partir des rues Salengro, Plocq et du boulevard Lavoisier
 - un réseau de voiries secondaires et tertiaires assurant la desserte interne de l'opération
 - un espace vert central constituant un parc public d'environ 4400 m2
 - une coulée verte de 9750 m2 environ
- La ville prendra en charge :
 - le réaménagement de la rue Emile Zola et de l'impasse Flaubert
 - l'aménagement définitif du Parc central
 - la démolition du bâtiment Calberson

***Sur la question n°3 : Suppression du passage à niveau des Forges**

A – Convention entre la Ville, le Département, la Région et Réseau Ferré de France relative à la réalisation et au financement des études de projet et des travaux

B – Convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays Yonnais relative à la réalisation et au financement des études de projet et des travaux

- Les participations des différents partenaires sont les suivantes :
 - Réseau Ferré de France (y compris ETAT) : 2.134.190 euros HT
 - Région des Pays de Loire : 1.606.580 euros HT
 - Département de la Vendée : 930.000 euros HT
 - Ville de la Roche sur Yon : 3.186.130 euros HT

sachant que la Communauté de Commune du Pays Yonnais participera à hauteur de 930.000 euros HT sur la part ville de la Roche sur Yon.

- Deux maîtres d'ouvrages réaliseront cette opération :
 - Réseau Ferré de France pour les ouvrages, rampes....
 - La ville de la Roche sur Yon pour les aménagements de voirie
- La réalisation de cette opération devrait s'étaler entre fin 2003 et Novembre 2005, avant l'arrivée du TGV
- Comme l'a rappelé B. VIOLAIN, ces travaux sur une voirie départementale, d'intérêt manifestement communautaire (accès à la Gare) auraient dû être pris en charge essentiellement par le Département et la Communauté de Communes du Pays Yonnais

***Sur la question n°4 : Pôle d'échange multimodal de la gare SNCF – Convention de financement d'études**

- Les pré-études ayant été effectuées, il est proposé de passer au stade des études opérationnelles.
- Dans le cadre de l'élaboration de la Charte de territoire par le Syndicat YON et VIE, il paraît souhaitable de solliciter cette structure intercommunale sur ce dossier de pôle d'échange multimodal de la gare qui constitue un des éléments forts du développement. La délibération sera complétée en ce sens.

LES QUESTIONS 1 ET 2 SONT ADOPTEES PAR

33 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DES GROUPES LA ROCHE CLAIRE, LA ROCHE AU CŒUR ET DE R. MAIGNE, APPARENTE AU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR.

LES QUESTIONS 3A, 3B ET 4 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.

5. Charte yonnaise de la vie associative

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le forum des associations qui a marqué le centenaire de la vie associative a été, pour la Ville, l'occasion de faire connaître un travail important mené bénévolement pour l'intérêt collectif. Forte de cette expérience, la Ville a souhaité formaliser ses relations avec les associations en élaborant une charte fondée sur la confiance réciproque et le respect de l'indépendance.

Ce document qui a fait l'objet d'une large consultation auprès des différents acteurs de la vie associative yonnaise, est soumis au Conseil.

D. HILLIER présente ce dossier à l'aide d'un diaporama et rappelle les points suivants :

- La Ville compte 2061 associations, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale, puisque le ratio entre le nombre d'habitant d'une commune et le nombre de personnes s'investissant dans les associations est de 38,88 à la Roche sur Yon, et de 13,33 au niveau national.

La Roche sur Yon Chef lieu du département, accueille également, outre les associations à vocation locale, un certain nombre d'association à vocation départementale.

- Concernant les prestations fournies par la Ville aux associations, 888 associations bénéficient par an d'au moins une prestation de la Ville (Mise à disposition de locaux, Subvention....)
- L'élaboration de cette Charte a été effectuée d'abord sur la base d'un diagnostic, d'un état des lieux réalisé en 2002, puis par un projet de Charte qui a été largement discuté avec les associations lors de rencontres par secteur (Sports, Culture). Ce projet a également été soumis aux Fédérations d'Education Populaire, aux représentants de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, et au Conseil des Sages.
- Cette Charte prend appui sur des principes clés du partenariat, qui permettent d'ouvrir un champ de déclinaison d'engagements réciproques, formalisés solennellement.

▪ **Les principes partagés** sont les suivants :

- Le Principe d'autonomie
- Le Principe de reconnaissance de l'importance du bénévolat
- Le Principe de reconnaissance de la légitimité de la participation des associations à l'exercice d'une fonction critique
- Le Principe de reconnaissance de la spécificité de l'activité économique et sociale des associations
- Le Principe de reconnaissance de la place des employeurs associatifs
- Le Principe de complémentarité
- Le Principe de responsabilité
- Le Principe de reconnaissance du Monde Associatif.

▪ **Les engagements de la Ville :**

- Respecter et défendre l'esprit de la loi de 1901 et la forme associative ainsi que l'indépendance des associations
- Consulter les associations sur des projets d'intérêt général ou particulier en leur donnant les moyens de faire part de leur avis
- Promouvoir et valoriser le bénévolat individuel et collectif
- Aider au fonctionnement de la vie associative
- Rechercher les moyens avec les associations de développer la formation professionnelle
- Soutenir les regroupements associatifs
- Développer au sein de l'organisation municipale un service référent (Direction Vie Associative)

▪ **Les engagements des associations :**

- Mettre en œuvre et respecter, en interne, des règles de fonctionnement démocratique
- Asseoir la spécificité du projet associatif
- Travailler en dialogue

- Participer de façon constructive aux actions de consultation
- S'inscrire dans le cadre d'une gestion transparente
- Mentionner le partenariat de la ville

- Il sera proposé de procéder à une évaluation de ce dispositif dans 3 ans, à partir d'un rapport établi par les services municipaux et s'appuyant sur un bilan qui sera réalisé avec les associations.
- Cette Charte prévoit également la question de la Médiation, afin d'aider à la résolution d'éventuels conflits.

G. COUTURIER fait l'intervention suivante :

" Nous appartenons tous à une ou plusieurs associations.

La proposition d'une charte de la vie associative à destination des Associations recevant ou souhaitant recevoir des subventions ou aides matérielles est en soi intéressante.

Que la ville pose les règles du jeu de ses relations avec les associations subventionnées est normal. Qu'elle exige que les Associations lui rendent compte de l'utilisation des sommes perçues, rien que de très normal. Qu'elle s'engage à respecter l'indépendance des associations, cela va sans dire, c'est sans doute mieux en le disant. Que le fait associatif et le bénévolat soient une richesse pour la vie en société, pour la mise en œuvre de certaines activités reposant sur l'association de volontés individuelles qui veulent mener ensemble des actions dans le domaine social, culturel, économique, sportif, nous en sommes tous d'accord. Que ce soient des lieux de promotions d'actions collectives comme de défenses d'intérêts généraux ou catégoriels, des lieux de création de lien social. C'est cette diversité qui fait la richesse du mouvement associatif.

Alors, nous attendions une charte claire, simple, pratique. Deux pages y auraient suffi. Au lieu de quoi nous avons 6 pages de verbiages, confus et incompréhensibles. Renforçant une fois de plus, l'idée que les politiques parlent un langage d'initiés qu'eux seuls comprennent. Je n'ai pas tout compris, je le reconnais.

Quelques extraits de la charte :

« ... afin d'améliorer à tous les niveaux, les rapports entre les pouvoirs publics et les associations et ceci au niveau européen, international et local. » p. 2/6. La dimension européenne et internationale est sans doute excessive par rapport à une charte Yonnaise.

« Principe de reconnaissance de la légitimité de la participation des associations à l'exercice d'une fonction critique indispensable au fonctionnement démocratique d'une société... » p.3/6. Les associations ont-elles besoin que la ville leur octroie une autorisation pour développer une analyse critique ?

« Elle constitue un mode d'organisation de la production en rupture avec le modèle dominant mais porteur d'un sens nouveau qui peut ouvrir des perspectives à l'ensemble du champ économique. » p.3/6. Bien entendu certaines associations ont des activités économiques, mais je crois que ces activités économiques resteront relativement marginales dans une économie de marché qui est la notre et qu'il faut accepter.

« Principe de reconnaissance du monde associatif qui permet d'infléchir les politiques publiques, du moins d'établir avec les décideurs une relation moins inégalitaire et une nécessité de renforcer, dans l'Union Européenne et au-delà, la démocratie de participation. » p. 3/6. Faut-il des déclarations grandiloquentes alors que nous sommes sur le terrain des relations qu'il apparaît légitime de contractualiser entre une Ville et les associations qui font appel à cette Ville.

Une des difficultés que vous avez rencontrées c'est que la municipalité est une et que les associations se comptent en centaines. Dès lors qui représente l'ensemble des Associations, personne. Chaque association est représentée par son Président assisté d'un Conseil d'Administration.

Et vous avez donc une difficulté, malgré la participation de certains responsables d'associations, à formuler les engagements des Associations puisqu'en réalité, il ne s'agit, à chaque fois, que de l'engagement d'une Association avec la ville.

Faut-il sermonner les associations en leur demandant de mettre en œuvre et de respecter des règles de fonctionnement démocratique (point 1 du IV engagement des Associations) ? Faut-il reprendre la loi de 1901 en rappelant que les associations peuvent recourir à une diversité de sources de financement, que les éventuels excédents de gestion n'ont pas à être partagés entre les membres ?

Faut-il rappeler que la ville s'engage à respecter la loi de 1901 et la forme associative, comme si une commune pouvait ne pas avoir comme objectif le respect de la loi ?

Je trouve qu'il y a dans les engagements que vous souhaitez faire souscrire aux associations, un discours moralisateur, une ingérence de la ville tout à fait insupportable. Plutôt que de leurs faire 18 recommandations en forme de sermons, (P.5/6), faites leur donc confiance, faites confiance à leurs responsables, faites confiance à leurs adhérents pour contrôler les responsables et j'allais dire lâchez leur les baskets au lieu de les institutionnaliser comme vous le faites dans le paragraphe consacré aux associations de production ou marchandes.

Enfin, dernière remarque en forme de question :

- Doit-on signer cette charte si l'on est une des 1173 associations qui ne sollicitent pas la ville ?
- Doit-on obligatoirement signer cette charte si l'on veut solliciter et avoir des chances d'obtenir une subvention de la ville ? Autrement dit, quelle marge de liberté laissez-vous aux associations.

Je crois pour ma part que nous ne devons avoir que deux exigences fondamentales envers les associations :

- Quelles ne poursuivent pas des objectifs contraires à la loi,
- Quelles rendent compte pour celles qui perçoivent une aide financière de la ville, de l'utilisation exhaustive des fonds publics perçus.

En conclusion, je voterai donc contre votre projet inutilement contraignant et souvent incompréhensible ".

M. DAVID fait l'intervention suivante :

" Monsieur le Maire, je n'ai pas l'habitude de confondre ma fonction de militante associative, et celle d'élu local, soit-elle de l'opposition de droite républicaine.

Avec G. COUTURIER, nous ne partageons pas tout à fait le même point de vue, ce qui vous montre qu'on peut être à la fois un groupe et avoir des avis différents.

Excusez moi c'est une intervention qui n'est pas écrite, donc je n'ai pas de note à vous remettre à la suite de mon intervention.

Je voterai cette Charte parce que, Monsieur le Maire, en tant que présidente, j'ai fait connaître mon approbation par écrit aux services, sur ce projet et vous ai fait parvenir une copie "

Monsieur le Maire indique qu'il a pris connaissance de ce courrier.

M. DAVID poursuit son intervention :

" Dans ce courrier, j'ai formulé mon avis sur les avantages de cette charte et je reconnais que je l'ai prise plus pour une reconnaissance de la vie associative et du bénévolat. Certes, je vous ai aussi fait part de mes regrets de n'avoir pu conclure certaines conventions avec la Ville de la Roche sur Yon.

En effet, l'entreprise associative ne peut assurer le maintien des emplois, qu'à partir des contrats qu'elle peut conclure avec des partenaires multiples.

J'ai souvent parcouru les textes (très dépouillés) de la loi de 1901, alors, bien sur comme G. COUTURIER, je me suis également « forcé les méninges » sur les diverses moutures de la charte qui nous est soumise ce jour.

Néanmoins, habituée à la reformulation des statuts associatifs, je retiens ce qui est positif et j'ajouterais que, curieuse par nature, j'étais aussi présente il a quelques jours à la séance publique de la création d'Assorama. Certains ont pu lire dans la presse, ce qu'était cette nouvelle structure sur la vie associative, et je trouve très positif qu'ici et là on puisse réunir des personnalités qualifiées qui par leurs interventions, elles aussi parfois ardues, ont montré tout l'intérêt qui doit être porté au monde associatif.

Ne retenant que ce qui est essentiel, mon vote sera différent de celui de Georges COUTURIER et de mes amis.

Par contre, je vous demande de retenir que pour F. ORCEAU je m'abstiendrai, car je ne connais pas son point de vue "

J.L. BATIOT fait l'intervention suivante :

" Lors de sa présentation, Mme HILLIER a répété plusieurs fois que chaque mot a son importance. Nous discutons aujourd'hui d'une charte d'engagements réciproques.

Quand j'ai lu cette formulation pour la première fois, quelque chose me tracassait que je n'arrivais pas à définir.

J'ai fait comme toujours en pareil cas, j'ai empoigné mon Petit Larousse, j'y ai lu :

« Charte : du latin carta, papier ». En dessous, deux définitions ; une première définition très générale, « Charte : lois ou règles fondamentales ». Une deuxième définition plus précise, « une Charte, ce sont les lois constitutionnelles d'un Etat quand elles sont établies par concession du souverain et non pas par les représentants du peuple ».

J'avais trouvé ce qui me tracassait, c'était un vieux souvenir de mes cours d'histoire qui avait inconsciemment éveillé mon intérêt et mes doutes.

En droit constitutionnel, une charte c'est donc le contraire d'un engagement réciproque, c'est le contraire d'une loi décidée en commun, c'est en fait un cadeau du souverain...un roi...ou un empereur.

Alors qu'y a-t-il dans cette charte de la vie associative ? Il y a d'abord deux pages de principes très généreux et surtout très généraux ; suivent deux pages d'engagements très généreux et surtout très généraux. Qui pourrait avoir à cœur de critiquer une telle accumulation de bonnes intentions ?

En fait, comme vous le précisez vous-même : « l'efficacité de cette charte résulte de la publicité des engagements souscrits, de la transparence de la mise en œuvre et de leur évaluation publique régulière ».

Pour nous éclairer sur ce dernier point il faut se reporter à la cinquième et dernière partie intitulée « Application de la charte ». C'est aussi la partie la plus courte, juste une demi-page. On y apprend qu'un bilan sera élaboré collégialement sur les bases d'un rapport préparé par les services municipaux.

Pour vraiment respecter le principe de réciprocité, il serait indispensable que le bilan se fasse également sur la base du rapport d'activité de chaque association concernée.

Quoi qu'il en soit, le rapport des services municipaux sera rendu public, comment ? On ne sait pas. Il sera également diffusé, où ? On ne sait pas. Il sera discuté, dans quelles conditions ? On ne sait pas. Enfin, une instance de médiation est créée. Comment seront nommés ses membres ? On ne sait pas. En fait, ce n'est pas très grave puisqu'elle sera seulement chargée d'aider à la résolution des conflits. Mais qui va-t-elle aider ? Qui va résoudre les conflits ? Qui aura la décision finale ? On ne sait pas ou plutôt ce n'est pas dit.

Franchement, à quoi sert cette charte ? Dans le meilleur des cas, elle ne sert à rien. Dans le pire des cas, elle peut servir à faire n'importe quoi à l'encontre des principes qu'elle prétend défendre. Nous ne prendrons pas ce risque ".

C. PERRET, souhaite " s'inscrire en faux " contre l'analyse de G. COUTURIER qui considère que les interventions des associations dans le secteur économique sont marginales.

Pour **C. PERRET**, si l'on ne considère pas seulement l'économie comme une production de biens mais également comme une production de services, les associations ne sont absolument pas marginales dans la mesure où elles produisent de nombreux services à la personne, notamment dans le secteur social.

Ces associations ont même une place primordiale à tenir, entre l'activité publique directe et la production du secteur marchand, capitaliste.

Si on considère que ces associations n'ont pas leur place entre ces 2 modes de production, on renonce à l'économie solidaire, qui reste une ambition de la Gauche.

Y. ROULEAU déclare :

" La vie sportive associative est bien sûr concernée par cette charte avec plus de 115 associations sportives sur la Ville.

Cette charte est la formalisation d'une relation contractuelle qui est une tradition dans le domaine du sport.

On parle beaucoup de crise du bénévolat. On doit non seulement le reconnaître, mais le promouvoir, l'encourager, l'aider.

Le bénévolat est plus que jamais, avec l'arrêt du dispositif emplois – jeunes, la cheville ouvrière des clubs il en constitue l'âme, l'élément moteur, en perpétue la tradition, c'est l'économie d'un club dans tous les sens du terme

animation
diminution des coûts de fonctionnement.

On ne peut que souscrire à cette charte dans laquelle tous les clubs de La Roche sur Yon reconnaissent leur relation avec la municipalité.

Mais ayons conscience que ce qui peut apparaître l'évidence, surtout lorsque la raison sociale est sans ambiguïté tournée vers le sport, ne l'est pas dans la réalité très près de chez nous au Conseil Général.

La Ville n'impose pas le nom des associations. C'est parfois, en particulier dans un sport médiatique comme le football, un passage obligé et imposé par le Conseil Général. La Ville ne conditionne pas son aide à l'exclusivité des prestations de communication ; bref, le Conseil Général achète les associations, la Ville ne confond pas soutien associatif et allégeance politique, et l'injonction du Conseil Général est proprement inadmissible.

Réaffirmer des principes, cela a le mérite de la clarté.

Cette charte aurait pu s'appeler la charte de la liberté d'association. Il est parfois bon de rappeler des principes fondamentaux, principe d'autonomie, principe d'indépendance qui font le lit de la démocratie.

D'autres, au Conseil Général, sous des aspects angéliques, les transgressent sans état d'âme pour étendre leur hégémonie que se soit en matière sportive ou culturelle.

On peut rêver ; à quand une charte d'engagements réciproques entre le Conseil Général et les associations, en particulier Yonnaises, qui ne dérogent pas à ces principes démocratiques fondamentaux ".

B. VIOLAIN souhaite réagir sur l'intervention de G. COUTURIER concernant une question fondamentale, à savoir, celle de la relation entre les pouvoirs publics et l'intervention citoyenne.

Pour **B. VIOLAIN**, la Ville de la Roche sur Yon s'est largement développée grâce à l'existence de services publics transversaux efficaces et d'un tissu associatif couvrant tous les domaines de la vie humaine. Si aujourd'hui la Roche sur Yon ne figure pas, en tant que Ville moyenne, dans le palmarès des villes qui posent problème, elle le doit pour beaucoup à cette articulation entre service public et tissu associatif d'un haut niveau de responsabilité.

Il convient donc d'éviter tout jugement quelque peu péremptoire sur l'existence de ce tissu associatif et de ses relations avec les pouvoirs publics.

En effet la dégradation de ce tissu associatif pourrait avoir des conséquences sur :

- Le délitement social
- Le développement de certaines discriminations et d'autres phénomènes sociaux inquiétants

L'importance du tissu associatif Yonnais et la nature de ses rapports avec la puissance publique, dans le cadre de relations d'égal à égal, avec des associations qui savent revendiquer, mais également se responsabiliser, est un atout important.

Pour **B. VIOLAIN** les propos tenus par G. COUTURIER ne paraissent pas responsables dans la mesure où ils ne mettent pas cet atout important en valeur.

B. VIOLAIN indique qu'il est pleinement favorable à l'adoption de cette Charte qui valorise l'intervention et l'implication citoyenne et humaine.

Pour **P. YOU**, la vie associative est effectivement très riche à la Roche sur Yon. En effet 2000 associations sont présentées et sur ces 2000, 888 bénéficient de prestations fournies par la Ville.

Pour **P. YOU**, l'adhésion à la Charte de 888 associations traduit leur besoin d'un engagement réciproque. Ce dernier porte sur différents points :

- L'évaluation : pour qu'une évaluation tangible du travail de chacune soit faite, il est nécessaire, au préalable, de fixer un certain nombre d'engagements et d'attendus.
- L'indépendance des associations : tout le monde s'entend sur ce principe. Mais il est nécessaire de le rappeler pour ne pas percevoir certaines déviations que l'on voit ailleurs.
- L'activité économique : il est nécessaire de reconnaître que le monde associatif est créateur de richesses, ne serait-ce que par les emplois qu'il génère. C'est donc un outil de développement d'une véritable économie solidaire.

P. YOU indique donc que le groupe des Verts considère cette charte comme une grande réussite, aboutissement d'un travail collectif.

D. HILLIER souhaite répondre aux oppositions.

Elle revient dans un premier temps sur l'élaboration du document, considérant que les propos de G. COUTURIER à l'égard du travail des associations sont peu respectueux, compte tenu de la participation aux réunions préparatoires, d'une centaine d'associations ou compte tenu des nombreuses interpellations directes ou téléphoniques pendant l'élaboration de ce document. Les membres des associations qui s'y sont investis méritent une certaine reconnaissance, notamment pour le temps passé et l'intérêt porté à ce travail. Ils ont ainsi prouvé leur capacité à améliorer ce texte. Cette charte est un document proposé non seulement par des élus mais aussi par des responsables associatifs.

Pour **D. HILLIER**, quand l'opposition municipale estime qu'il n'est pas forcément utile de s'intéresser à la dimension européenne ou internationale des associations, elle ignore toute l'importance de cette vie associative.

Cette dernière a pu se développer en France depuis 100 ans mais ce n'est pas le cas dans tous les pays. Ainsi il faut être 20 pour créer une association en Algérie, 7 en Allemagne alors qu'en France, il suffit d'être 2. Même si ceci n'explique pas tout, ce seuil a facilité beaucoup d'avancées. D'autre part, 42 associations s'investissent à la Roche sur Yon dans le domaine de l'international. La plus connue est l'AEIN qui travaille dans le domaine des jumelages, échanges scolaires, familiaux et de groupes dans le domaine des loisirs et de la connaissance des peuples. Et il en existe d'autres qui œuvrent sur le plan local et international. Il n'y avait donc pas de raisons de ne pas intégrer ces associations à la Charte.

Pour **D. HILLIER**, la notion de citoyenneté ne doit pas seulement s'appuyer sur des paroles mais aussi sur cette expérience concrète de la vie associative qui a su traverser 100 ans d'histoire française, quels que soient les gouvernements ou les interlocuteurs locaux.

Par conséquent au-delà de l'approbation de cette Charte, le respect des militants qui s'investissent dans les associations passe par la reconnaissance réciproque mais aussi de la reconnaissance du temps passé, des projets développés et de la nécessité de formaliser cette histoire.

D. HILLIER conclut en remerciant M. DAVID pour son intervention.

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une Charte nationale des associations, débattue par la précédente majorité en 2001. A l'occasion du forum des associations cette même année, il avait exprimé le souhait d'élaborer un dispositif local, qui est donc aujourd'hui proposé au Conseil.

J. AUXIETTE souligne que ce secteur associatif réclame une vigilance et des évolutions permanentes selon les objectifs et les périodes. On constate également que parfois l'initiative associative se transforme en initiative économique, ce qui constitue le passage d'une situation d'engagement bénévole à une situation d'insertion dans l'économie.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1977, une des premières décisions de la majorité municipale a été de créer l'Agence Technique d'Actions Culturelles, puis grâce à l'achat des locaux de la Chambre des métiers (place Albert 1^{er}) de fournir un siège aux associations et des salles disponibles. Le service d'imprimerie qui facilitait le droit à une expression libre des associations, a également été créé à cette période, avec le service de prêt de matériel. Cette Charte s'inscrit donc dans la durée.

Revenant sur la destination internationale de certaines associations, **Monsieur le Maire** évoque les ONG, qui sont considérées par l'ONU comme des associations. Cette dimension n'est donc pas superfétatoire.

J. AUXIETTE conclut en estimant que le texte de la Charte est tout à fait compréhensible par ceux qui le souhaitent.

QUESTION ADOPTÉE PAR

34 VOIX POUR

1 ABSTENTION DE M. DAVID AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR F. ORCEAU,

8 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE, ET DE G. COUTURIER, L. CAILLAUD, A. LAPORTE EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNÉ PAR J.P. GALLOCHER, R. MAIGNE

SOLIDARITÉS, SANTÉ, LOGEMENT SOCIAL

6. Dispositif yonnais pour les retraités et les personnes âgées(2003-2007)

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

En 1992 et 1998, le Conseil Municipal a adopté les deux premiers plans gérontologiques yonnais fixant les orientations et les actions à conduire pour prendre en compte les attentes et les besoins des retraités et des personnes âgées dans la ville.

Un nouveau plan gérontologique, appelé Dispositif Yonnais pour les Retraités et les personnes âgées, est proposé pour la période de 2003 à 2007

F. VIGNAULT présente ce dispositif à l'aide d'un diaporama. Elle rappelle que la prise en compte des besoins des personnes vieillissantes est une des missions principales des Conseils Généraux et que l'Etat doit participer aux réponses pour le maintien à domicile ou en établissements par des dotations en soin suffisantes.

Dans ce cadre, la municipalité de la Roche sur Yon a largement anticipé ses actions en direction des personnes âgées en assumant ses responsabilités. Ainsi la coordination gérontologique a été créée avec le financement de la ville et ce n'est que depuis 3 ans que le Conseil général y participe.

Le dispositif pour les retraités et les personnes âgées recoupe 2 axes :

- un axe médico-social avec l'instance locale de gérontologie, qui est labellisée CLIC de niveau 3 (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique).
- un axe socio-culturel qui met en œuvre des actions de prévention en direction des retraités.

Les moyens sont mis en œuvre par 2 services du CCAS de la Roche sur Yon :

- Entour'âge, en ce qui concerne la coordination gérontologique.
- La DRPA (Direction des retraités et personnes âgées) dont les missions concernent plus particulièrement les 4 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes), un foyer logement, l'aide à domicile avec le portage des repas, la téléalarme, la gestion des logements adaptés, les animations spécifiques aux retraités.

Pour élaborer ce dispositif, plus de 250 personnes ont participé aux différentes rencontres et conférences. 52 retraités et 28 professionnels se sont notamment impliqués dans les groupes de travail pendant plusieurs mois.

L'évaluation a conclu à la nécessaire amélioration de quelques points :

- La proximité sur les quartiers. Il est apparu que les actions du dispositif n'étaient pas assez connues.
- L'information et la communication.
- Le lien entre le socio-culturel et le médico-social. Il doit être amélioré en permettant d'avantage aux usagers de participer à des groupes d'études qui jusque là ne rassemblaient que des professionnels.
- La transversalité (entre services, professionnels, quartiers, générations). Il faut décloisonner pour être plus efficace et plus proche des habitants.

Ce dispositif souhaite donc travailler sur 5 grandes orientations :

- Améliorer les possibilités de choix de vie et de lieux de vie des retraités
- Développer et mettre en œuvre :
 - des actions de prévention individuelle et collective
 - des actions médico-sociales
- Valoriser le rôle social et citoyen des retraités et des personnes âgées
- Renforcer les coordinations et les partenariats
- Renforcer les fonctions de communication et d'observatoire gérontologique

A partir de ce constat, 11 projets ont été définis :

Projet 1 : Développer les relations entre les Résidences pour personnes âgées et le quartier (Maison de quartier, écoles, associations)

Projet 2 : Poursuivre et accentuer la réflexion sur le logement et les lieux de vie pour les retraités et les personnes âgées

Projet 3 : Mieux répondre aux besoins des personnes âgées désorientées

Projet 4 : Développer des actions de Prévention

Projet 5 : Mettre en œuvre des actions d'accompagnement de l'isolement

Projet 6 : Développer la proximité d'Entour'âge sur les quartiers

Projet 7 : Développer l'engagement des retraités et personnes âgées dans la vie sociale en favorisant le bénévolat associatif

Projet 8 : Instaurer un partenariat avec les professionnels libéraux

Projet 9 : Maintenir et renforcer le CLIC de niveau III

Projet 10 : Structurer la fonction de communication autour du dispositif

Projet 11 : Renforcer et élargir les missions de l'observatoire.

Pour la présentation au Conseil Municipal, **F. VIGNAULT** a choisi d'en d'écrire plus précisément 5, même si tous sont essentiels pour le dispositif :

- Développer les relations entre les résidences pour personnes âgées et le quartier. Les rencontres intergénérationnelles sont essentielles. Il faut donc mieux faire connaître les résidences de personnes âgées et leur spécificité afin de maintenir le lien social.

- Développer des actions de prévention individuelle et collective. Afin de vivre l'avancée en âge le plus sereinement possible, la prévention doit se concrétiser par des actions de sensibilisation. Certaines ont déjà été engagées et doivent être poursuivies, sur les thèmes de l'alimentation, du bon usage du médicament, de la préparation à la retraite, de la sécurité dans les déplacements... La prévention est autant médicale que sociale.

- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement des personnes âgées isolées. Il faut entretenir le lien social, maintenir une qualité de vie, prévenir la maltraitance et pour cela, mobiliser les associations, les professionnels, les bénévoles. L'élaboration du dispositif s'est terminée au printemps. La réflexion des différents acteurs se trouve en phase avec l'actualité de cet été. Ce projet est donc considérable puisqu'il consiste à réaliser un diagnostic social de l'isolement, pour développer les réseaux de voisinage, en s'appuyant sur les maisons de quartier, sur les organisations de retraités, sur les bénévoles, les jeunes, en rapprochant partenaires institutionnels, professions libérales (médecins, infirmières..) et en sensibilisant d'avantage les services de soin et d'aide à domicile.

- Développer la proximité d'Entour'âge sur les quartiers. L'objectif est de proposer des orientations et des projets aux retraités de la Roche sur Yon. Le quartier est un lieu de vie des retraités et des personnes âgées. Il faut donc renforcer les liens entre les quartiers et Entour'âge par diverses actions (rencontres entre cette structure et chaque directeur de maison de quartier une fois par an, organisation d'une action par an dans chaque maison de quartier)

- Renforcer et élargir les missions de l'observatoire. Cet observatoire rassemble les professionnels du secteur médical concerné et se réunit au moins une fois par trimestre. C'est un lieu de partage de l'information professionnelle. Il a pour mission d'anticiper les évolutions et les besoins. Par cette fonction prospective, il doit permettre d'assurer une veille permanente sur les questions gérontologiques prioritaires. Il faut donc valoriser les travaux de cet observatoire pour mettre en place une cellule de veille médico-sociale, composée de 3 ou 4 professionnels du secteur hospitalier et du soutien à domicile. Cette cellule pourrait se coordonner et réagir rapidement devant des situations difficiles et complexes.

Il est nécessaire de mettre en place un suivi permanent du dispositif pour mesurer régulièrement l'avancée des projets, leur mise en place et pouvoir ainsi les ajuster si nécessaire.

Un comité de suivi doit être mis en place, composé :

- de représentants des retraités
- du président de la coordination gérontologique
- du directeur d'Entour'âge
- du directeur du secteur des personnes âgées
- d'un directeur de maison de quartier représentant l'ACYAQ

F. VIGNAULT rappelle qu'elle a limité sa présentation à 5 projets, mais que la mise en œuvre des 11 est importante.

Ce dispositif Yonnais est conséquent, il a demandé beaucoup de travail notamment de la part des retraités et des professionnels qui s'y sont beaucoup impliqués. Il y a sur la ville de la Roche sur Yon, 10.000 personnes âgées de plus de 60 ans dont 3500 ont plus de 75 ans. A l'horizon de 2010 ou

2015, 25% de la population aura plus de 60 ans. C'est dire l'importance et la nécessité d'un tel dispositif, adapté et adaptable.

G. COUTURIER fait la déclaration suivante :

"Le dispositif yonnais pour les retraités et les personnes âgées est un projet clair, bien construit, opérationnel et fait avec la participation des différents acteurs ce qui diffère du projet précédent de Charte des Associations.

Quelques chiffres qui doivent nous faire réfléchir.

+ de 65 ans = 10,4 Millions en 2010 soit + 1 Million qu'en 2000
19 Millions en 2050
+ de 80 ans = 200.000 en 1950, 1,2 Millions aujourd'hui
2,4 Millions d'ici 10 ans.

La démographie a ceci de positif, c'est que l'on sait où l'on va.

Ces chiffres amènent à une réflexion :

- Le premier problème est celui du nombre de personnes âgées dépendantes à domicile et en institution. Nous allons changer d'échelle en 20 ans. Nous devons nous y préparer.
- Nous allons changer de nature de prise en charge à domicile. L'institutionnel ne pourra répondre à la demande des personnes âgées dépendantes; il assurera les personnes désorientées les plus lourdes et les personnes âgées les plus lourdement dépendantes. Il faut donc réfléchir à une formidable augmentation des moyens d'aide à domicile et non pas dans le registre du médico-social mais bien dans le registre du médical : prise en charge du vieillissement modifié par les pathologies du grand âge : la canicule a déjà illustré ce phénomène de nécessaire adaptation des compétences et des qualifications.

L'H.A.D. Vendée peut répondre pour partie : ouverture de 30 lits à partir de janvier 2004. Ce ne sera pas une réponse à la hauteur des besoins à domicile.

Il faut donc réfléchir à d'autres réponses".

Selon **P. BOURSIER**, la mise en place de ce dispositif pose la question du service public et en arrière plan, celle de l'usage des fonds publics à la Roche sur Yon.

Les élus du groupe la Roche Claire s'accordent sur les constats présentés et sur le fait que le vieillissement démographique provoque une augmentation des besoins d'aide pour les personnes âgées. Mais la solution ne peut se limiter à une culpabilisation des familles, ou à une réponse marchande selon laquelle les personnes âgées deviendraient un créneau rentable pour des activités privées. La réponse reste le service public. Or l'été 2003 a malheureusement donné une image cruelle de l'évolution de ce dernier, en France. Ceci renvoie à la question des choix opérés à la Roche sur Yon.

Pour **P. BOURSIER**, le choix fait par la majorité municipale, avant la canicule, avec le transfert d'une partie d'un service public vers le secteur privé, a été le désengagement. Ainsi les 47 agents du CCAS qui remplissaient cette mission d'aide à domicile, vont être remplacés par des associations privées. Ce choix est réellement dommageable, d'autant plus que le CCAS a en plus d'une fonction d'aide à domicile, une fonction de veille et d'alerte. Les réseaux et salariés du CCAS sont en effet, les plus à même de signaler les situations difficiles.

Etant donné ce qui s'est passé pendant l'été, les élus du groupe la Roche Claire souhaitent un nouveau débat sur ce transfert vers le secteur privé d'autant que les moyens financiers permettant non seulement de conserver le service public mais aussi de l'étendre et de l'améliorer, existent : chacun a en mémoire les " excédents considérables " réalisés en 2002 par le CCAS, excédents réalisés grâce aux économies de personnel ou le bénéfice réalisé sur la petite enfance.

Des moyens existent au niveau du CCAS qui n'ont pas été utilisés à bon escient puisque la subvention d'équilibre de la ville en 2003 a été réduite d'un tiers environ. Ces moyens ont donc été utilisés à d'autres usages. Il faut, par exemple, évaluer ce que représente en terme d'emplois publics, " le gaspillage programmé " pour le Bicentenaire.

L'urgence serait de revenir sur cette décision, de " sensibilité libérale ", qui constitue un recul pour les personnes âgées de la Roche sur Yon.

Il faut également réfléchir sur les aménagements de la ville. Même si **F.VIGNAULT** a mis en avant des thèmes qui pensent parfois trouver un écho, elle a cependant fait l'impasse sur les choix

d'aménagement qui font aussi le quotidien des personnes âgées. Ainsi ces dernières se disent inquiètes face à l'évolution des transports à la Roche sur Yon. " L'inflation " d'automobiles rend la circulation des piétons et des vélos extrêmement dangereuses. De même, elles sont préoccupées par la disparition des commerces de proximité. Or ce sont les personnes les plus vulnérables sur ce point.

P. BOURSIER souhaite qu'on revoie les priorités de la ville et qu'on cesse de poser ce problème en termes générationnels. Les personnes âgées sont extrêmement diverses et cumulent un véritable problème social. Il paraît nécessaire d'accentuer l'aide à ceux qui ne disposent que de très basses pensions, qui ont aujourd'hui besoin d'une aide concrète et non d'opérations de communication.

F. VIGNAULT rappelle qu'elle n'a pas fait d'impasse sur le choix de vie ou de logement pour les personnes âgées. Même si le diaporama ne comprenait que 5 projets, les 11 demeurent essentiels. En ce qui concerne le service d'aide à domicile, elle rappelle que les 2 associations, l'ADAP et l'ADAFAD sont conventionnés avec la ville. Elles assument pleinement leurs responsabilités et ont assuré leur charge de travail pendant la difficile période estivale.

B. VIOLAIN souhaite répondre aux propos relatifs à la qualité des services publics à la Roche sur Yon, notamment dans le domaine des personnes âgées. Il indique qu'il n'y a pas eu de crise sanitaire à la Roche sur Yon pendant la canicule. En effet, les chiffres de cet été sont inférieurs à ceux de l'année précédente, cela grâce à la grande qualité des services publics rendus à la population âgée. Les services publics doivent évoluer mais pas dans le sens du libéralisme. B. VIOLAIN se dit favorable à la création de pôles publics, où la puissance publique assure la maîtrise de services publics rendus par des tiers à des populations définies. Pour cela, il est nécessaire :

- de responsabiliser des partenaires en les associant aux politiques publiques qui posent de grands enjeux de société.

- de donner de la clarté politique à ces choix publics.

En ce qui concerne les choix faits notamment pour les résidences de personnes âgées, il y a eu un accompagnement des personnels, avec une prise en compte de leurs préoccupations face aux problèmes qu'ils pouvaient vivre.

Pour ce qui concerne la petite enfance, **B. VIOLAIN** précise que les mesures qui ont été prises en matière de mobilité et d'ATT permettent aujourd'hui de meilleurs services.

B. VIOLAIN regrette que certains élus de l'opposition généralisent des cas particuliers.

Pour **Monsieur le Maire**, les interventions de P. BOURSIER sont récurrentes et constituent un discours en boucle, sur les mêmes thèmes.

Dans ce dossier, le rôle des puissances publiques a été de gérer cette coordination avec la légitimité qui est celle des élus locaux.

J. AUXIETTE indique que la réunion de Bureau du Pays Yon et Vie qui a eu lieu la veille, a été l'occasion d'évoquer le devenir des services (comme la Poste) et des commerces dans les communes périphériques. Les élus doivent être extrêmement vigilants dans ce domaine pour garantir l'accessibilité de tous à ces services et leur existence. Mais il est nécessaire de s'adapter à un nouveau contexte social et démographique. La majorité municipale doit directement mettre en œuvre certains services publics municipaux et prendre en charge des missions de service public qui pourront être mises en œuvre par d'autres acteurs associatifs, privés ou autre.

Monsieur le Maire revient sur l'intervention de **G. COUTURIER**.

Les chiffres évoqués prouvent une nécessaire adaptation à gérer. Tous les hébergements ne pourront pas avoir lieu dans des établissements spécialisés. La place pour une organisation de maintien à domicile d'un nouveau genre fait partie des discussions ayant eu lieu lors de l'évolution du service des aides ménagères. Dans ce cas, le rôle de la puissance publique devra être un rôle de coordination de l'ensemble des interventions nécessaires afin que les personnes restent le plus longtemps possible à domicile.

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail réalisé pendant la canicule, et les responsabilités prises très en amont (ventilateurs, hydratation des personnes âgées...). Tout a été fait pour éviter des catastrophes que d'autres ont connu.

Les 15 000 morts survenus en France pendant cette période ne peuvent être imputés aux directeurs d'établissements qui sont actuellement traduits devant la justice. Il peut y avoir des fautes professionnelles mais ce n'est certainement pas le cas globalement.

En outre, **Monsieur le Maire** souhaite rappeler des "réalités brutes". Ainsi il indique que le gouvernement a décidé une modification de l'APAH, dispositif de prise en charge des personnes âgées en établissement ou à domicile. Sans vouloir faire porter la responsabilité de la canicule au gouvernement, **J. Auxiette** estime cependant que ce dernier a des responsabilités dans la politique appliquée au secteur des personnes âgées.

Ainsi les dotations de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse ont été réduites de 27% pour la ville de la Roche sur Yon. Cette décision a été prise avant l'été. Monsieur le Maire évoque également une circulaire émanant du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées et du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (mai 2003) qui a servi de base au Préfet de la Vendée pour notifier le 28 juillet 2003 une diminution de 6,6% des crédits destinés aux soins des 4 maisons contractualisées (Moulin Rouge, Vigne Rose, Boutelier et St André) crédits pourtant contractualisés auparavant.

Par conséquent, au-delà des effets climatiques, il y a des choix politiques qui ont été faits.

La responsabilité de la municipalité est de s'impliquer financièrement sur certains aspects de cette politique, et si nécessaire de proposer un nouvel établissement qui pourrait d'ailleurs être spécialisé dans le traitement et la prévention de la maladie d'Alzheimer. Il est souhaitable que dans le cadre des schémas départementaux et régionaux, les projets proposés puissent être traités.

Par conséquent, il y a sans doute des progrès à faire notamment dans l'évolution des services, dans leur coordination et dans la prise en compte des personnes à domicile. Mais l'ensemble des institutions (politiques ou privées) peut être fier de ce qui s'est fait, notamment du traitement des problèmes de vieillissement dans la dignité.

QUESTION ADOPTEE PAR

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

7. Espace Prévention Santé - Rue Paul Doumer – Travaux d'aménagement pour la permanence des soins de Ville - Programme d'investissement au titre du contrat de Ville

Rapporteur : Micheline LABROUSSE

M. LABROUSSE évoque l'engagement de la ville dans cette démarche :

1994 : adhésion de la ville au réseau Ville-Santé de l'OMS

Ce réseau incite les municipalités à privilégier 5 axes de travail :

- la participation des habitants
- la concertation
- la responsabilité partagée
- le travail en réseau
- l'innovation dans les actions de santé

1995 : Création d'une délégation santé au sein du Conseil Municipal

1996 : Convention de partenariat Ville/Mutualité de Vendée dans le cadre du réseau Ville/Santé.

1999 : Création de la mission Solidarité-Santé

2000 : Mise en place du comité Yonnais de Santé, instance partenariale inter-institutionnelle

M. LABROUSSE rappelle les actions de la ville :

1996 : Les petits déjeuners pédagogiques (école – ZEP)

1997 : Les semaines de la nutrition

1999 : Forum " La santé, une démarche citoyenne "

2000 : 22 au 27 mai : " 1ères journées Yonnaises de la santé : alcool et prévention de la santé – Mieux comprendre pour prévenir "

2001 : 5 au 11 novembre : " Les journées Yonnaises de la santé : cancer-accessibilité - alimentation – santé mentale "

27 novembre : Conférence régionale de la santé

2002 : " le parcours du cœur "

Les locaux municipaux situés 31 bis rue Paul Doumer (ancienne École P. Kergomard) ont permis la réalisation de la Maison de la Petite Enfance. La partie disponible du bâtiment ainsi que l'immeuble

occupé jusqu'à fin août 2003 par le centre médico-scolaire sont destinés à accueillir un espace *prévention santé* pour répondre à 2 fonctions :

- permanence des soins de ville
- espace prévention et animation santé

La permanence des soins de ville, lieu d'accueil unique pour les médecins de l'AGUMY (Association de Garde et d'Urgence Médicale Yonnaise) en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux sera installée dans l'immeuble précédemment occupé par le centre médico-scolaire. La Ville, avec le concours financier des partenaires [État (contrat de ville) et Conseil Général], assurera l'aménagement des locaux tandis que l'AGUMY gèrera son occupation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'aménagement de ces locaux destinés aux consultations médicales et sur le plan de financement des opérations incluant notamment une participation de l'État au titre du contrat de Ville :

Coût HT de l'opération	Participation État	Participation Conseil Général	Participation Ville
34 528,16 Euros	16 262,00 Euros	2 004,00 Euros	16 262,16 Euros

G. COUTURIER fait l'intervention suivante :

" La création d'une maison médicale à La Roche-sur-Yon s'inscrit dans une évolution des modes d'exercice de la médecine libérale et dans une évolution de la société qui touche les professions médicales comme d'autres professions.

Deux objectifs sont poursuivis à travers ce projet :

La création d'une permanence des soins, libérale

Pourquoi ?

- Les 616 sites d'urgences autorisés sont saturés. Ils ont accueillis en 2001, près de 13,4 millions de personnes (+ 64 % entre 1990 et 2001). Les appels au 15 augmentent de 20 % par an. 20 % seulement des passages aux urgences sont suivis d'hospitalisation. Formidable succès des urgences hospitalières.
- Le comportement des usagers a évolué. Ils recherchent un service et la sécurité des consultations médicales non programmées pour des soins pas systématiquement urgents. Dans les grandes villes, les ¾ des patients des urgences n'ont pas de certificat médical préalable. Ce n'est pas ce pourcentage à La Roche.
- L'évolution de la démographie médicale et la féminisation de la profession remettent en cause l'organisation de la garde médicale de ville basée sur la visite à domicile pour des raisons de disponibilité et de sécurité des médecins.
- La circulaire du 16 avril 2003 relative à la prise en charge des urgences rappelle que le service des urgences n'a pas à se substituer à la médecine de ville.

Comment ?

- La permanence de soins libérale repose sur l'idée que le patient se déplace en un lieu unique sur la ville où il trouve une compétence médicale. Il se déplace spontanément ou sur régulation libérale du 15.
- Le fonctionnement de la permanence des soins libérale repose sur une ouverture du lundi au vendredi de 20 H à 24 H ; le samedi après-midi et le soir jusqu'à 24 H et les dimanches et jours fériés de 8 H à 24 H. Le week-end deux médecins seraient présents.
- Un local mis à disposition et des équipements minimums, voire un véhicule financés par l'A.R.H. et le F.A.Q.S.V. (Fond d'aide à la qualité des soins de ville).

Commentaires et questions :

- L'organisation de la permanence de soins médicaux libérale a besoin d'être redéfinie pour des raisons démographiques, comportementales, sociétales indiscutables.
- L'organisation proposée ne répond pas à la problématique du 0 H – 8 H où la permanence des soins est fermée alors même qu'il n'existe pas de S.O.S. médecins comme dans les grandes villes.
- Le problème des visites à domicile pour des patients ne pouvant se déplacer n'est pas réglé par la création de cette permanence.

— L'organisation proposée ne répond pas au décret du 15 septembre 2003 relatif à la permanence des soins libérale qui précise que cette permanence est assurée de 20 H à 8 H les jours ouvrés, les dimanches et jours fériés par les médecins de garde et d'astreinte exerçant en cabinet libéral.

— Le même décret du 15 septembre 2003 introduit une modification fondamentale (abrogation de l'article 77 du code de déontologie médicale) en faisant désormais reposer la participation des médecins libéraux à la permanence de soins sur la base du volontariat. Les hommes politiques de droite comme de gauche n'ont pas su imposer la participation à la permanence des soins comme obligatoire, ce qui fragilise son fonctionnement.

Désormais, seuls les praticiens hospitaliers sont obligés statutairement de participer à la permanence des soins c'est à dire à la garde médicale.

— Enfin des problèmes importants restent en suspens :

- Les transports de nuit, il n'y a pas de V.S.L. ; les ambulances agréées n'assurent que des transports couchés et dans le cadre de l'urgence ; les taxis sont réticents ou absents. C'est vrai pour l'hôpital. Ce sera vrai pour la permanence médicale.

- La réorientation des patients s'adressant spontanément à l'hôpital et relevant de la médecine de ville et inversement. L'exemple de Roubaix montre que la distance même réduite est un facteur discriminant.

- L'accueil est souvent médico-social aux urgences ; c'est celui là qui demande du temps au détriment des urgences médicales. La permanence des soins sera confrontée à cette problématique de la prise en charge puis du suivi médico-social et à l'absence d'assistante sociale.

— Le deuxième objectif est celui de **la création d'un espace prévention et animation santé** sur lequel il faut le dire, nous n'avons aucune information :

- S'il s'agit d'un lieu d'information, d'un lieu pédagogique pour l'éducation en santé de nos concitoyens, il existe déjà, il s'agit du COVESS dans le cadre de la responsabilité du département en matière de prévention et d'éducation à la santé. Vouloir une fois de plus, faire ce qui existe déjà, c'est gaspiller des fonds publics.

- S'il s'agit d'arrêter quelques actions de prévention à destination des patients ayant recours à la permanence des soins, c'est une démarche plus intéressante car en lien direct avec des patients mais qui outre les médecins repose très souvent sur du personnel infirmier non prévu dans le projet proposé.

En Conclusion, le projet n'est pas bouclé ; il est intéressant et demande à être affiné quant aux modalités de fonctionnement de la permanence de soins libérale.

Le nombre de médecins généralistes devant diminuer et le volontariat étant désormais la règle, il y aura sans doute des difficultés à trouver les médecins pour la permanence des soins et les médecins pour la régulation libérale du 15 (AMRV).

Nous voterons cette dépense d'investissement en souhaitant une évaluation régulière du fonctionnement de la maison médicale sur la base d'une convention passée entre la ville et l'AGUMY dont nous n'avons pas connaissance à ce jour, ce qui est regrettable ".

Pour Monsieur le Maire, les propos de G. COUTURIER reflètent les préoccupations des différents acteurs. Il précise que cet espace ne sera pas un dispensaire. En effet, il s'agit d'une réponse ponctuelle face à divers problèmes de démographie, de féminisation, d'appréhension ou de sécurité. Même la ville n'a pas compétence dans ce domaine, elle a une légitimité à agir et donc le devoir de participer à des dispositifs améliorant l'existant en matière de santé.

Cet espace est donc un lieu où un médecin et du personnel d'accueil seront présents pour répondre à une régulation du "15". Ce n'est pas un accès direct ni un cabinet médical où chacun peut venir quand bon lui semble mais bien une régulation.

Les créneaux horaires d'ouverture maintiennent la nécessité d'avoir un médecin de garde en plus de ceux de la maison de la santé pour assurer la régulation du 15 et les déplacements. Le médecin d'astreinte demeure une obligation légale.

Les médecins et le secteur associatif ont également souhaité des actions de promotion de la santé, un lieu d'informations et de rencontre. Ce projet reste à finaliser.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Politique de la ville - Programme d'actions 2003 au titre du contrat de ville et du contrat temps libre

Rapporteur : Claude PERRET

La ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Pour mener à bien cette politique de la ville, différents dispositifs sont mis en œuvre, notamment :

- le contrat de ville signé en mai 2000 avec l'État, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, le FASILD et les trois bailleurs sociaux intervenant sur le territoire yonnais ;
- le contrat temps libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions, dont le détail figure ci-dessous.

Programme d'actions du contrat de ville :

Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Les actions en maîtrise d'ouvrage Ville font l'objet d'une subvention versée à la Ville par l'État, au titre des crédits du fonds d'intervention à la ville, sur la base du montant indiqué ci-dessous (colonne Subvention État). La participation de la Ville correspond aux crédits affectés par la Ville sur son enveloppe « Politique de la Ville » mais ne prend pas en compte les crédits affectés au titre des crédits ordinaires.

Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Participation VILLE
Mise en place d'un dispositif d'évaluation du cybercentre et du chapiteau	3 890 €	3 890 €	-
Accompagnement au projet éducatif de l'espace Golly et étude modes de garde	14 500 €	14 500 €	-
Total des actions en maîtrise d'ouvrage Ville	18 390 €	18 390 €	-

Programme d'actions du contrat temps libre :

Cette action fait l'objet d'une subvention versée par la Ville à hauteur du montant indiqué dans le tableau ci-dessous. La Ville sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les prestations correspondant à sa participation au contrat temps libre, à hauteur de 66,5% des dépenses.

Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Opérateur	Action	Financement de l'action
ACYAQ	Adaptation des bordereaux CLSH à l'outil informatique	3 690,72 €
TOTAL GENERAL		3 690,72 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

D. HILLIER NE PRENANT PAS PART AU VOTE

9. Programme immobilier – Impasse Belin

A - Garantie d'emprunt à l'OPDHLM de la Vendée pour l'acquisition amélioration de 4 logements

Rapporteur : Claude PERRET

Afin de financer l'acquisition amélioration de 4 logements impasse Belin, l'OPD HLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : PLS sans préfinancement

Montant total du prêt : 385.000 €

Garantie accordée : 30% soit 115.500 €

Taux d'intérêt annuel : 3,81 %

Durée totale du prêt : 30 ans

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

B - Garantie d'emprunt à l'OPDHLM de la Vendée pour la construction de 11 logements

Rapporteur : Claude PERRET

Afin de financer la construction de 11 logements impasse Belin, l'OPD HLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : PLS sans préfinancement

Montant total du prêt : 500.000 €

Garantie accordée : 30% soit 150.000 €

Taux d'intérêt annuel : 3,81 %

Durée totale du prêt : 30 ans

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Programme immobilier locatif social de 20 logements - rue Guynemer

A - Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON pour le financement de la charge foncière

Rapporteur : Claude PERRET

Cette délibération annule et remplace la délibération n°42B du 25 juin 2003

Afin de financer la charge foncière de 20 logements locatifs sociaux rue Guynemer, la SAEML ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : PLUS avec préfinancement

Montant total du prêt : 221.000 €

Durée du préfinancement : 12 mois

Garantie accordée : 100%

Taux d'intérêt annuel : 3,45 %

Échéances : annuelles

Durée totale du prêt : 50 ans

Amortissement : constant

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

B - Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON pour le financement de la construction

Rapporteur : Claude PERRET

Cette délibération annule et remplace la délibération n°42C du 25 juin 2003

Afin de financer la construction de 20 logements locatifs sociaux rue Guynemer, la SAEML ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Type de prêt : PLUS avec préfinancement

Montant total du prêt : 602.000 €

Durée du préfinancement : 12 mois

Garantie accordée : 100%

Taux d'intérêt annuel : 3,45 %

Échéances : annuelles

Durée totale du prêt : 35 ans

Amortissement : constant

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÊTES DU BICENTENAIRE

11. Programme général des manifestations du bicentenaire de la création de la Ville

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

G. BOURMAUD rappelle ce que ce travail doit au travail, à la réflexion et à l'opiniâtreté de R. PINEAU.

G. BOURMAUD présente le programme général des manifestations du Bicentenaire de la ville

En 2004, La Roche-sur-Yon fête le bicentenaire de la création de la ville, née de la volonté de Napoléon Bonaparte. Le décret de fondation du nouveau chef-lieu du département de la Vendée, signé le 25 mai 1804, marque l'avènement d'une ville nouvelle située au cœur de la Vendée.

2004 constitue une opportunité unique de valoriser, non seulement l'acte de fondation, mais aussi deux siècles de transformations de la cité à travers des éléments et des valeurs significatives de son passé et de son présent :

- éclairer et considérer un héritage singulier : la forme urbaine devenue emblématique et indissociable de l'image de la ville ;
- affirmer sa vocation de carrefour, à l'origine vendéen, aujourd'hui ouvert sur l'Europe et de nombreux pays ;

2004 sera un temps d'échanges, ouvert à la population yonnaise, mis en scène, en musique, en paroles, en lumière par des créateurs de La Roche-sur-Yon et des artistes invités, qui proposeront des spectacles ou des œuvres originales, inédits pour certains

Pour ce faire, la célébration réunit dans un même programme six temps forts à caractère tour à tour historique, festif, spectaculaire, toujours populaires.

La célébration du bicentenaire de la création de La Roche-sur-Yon en 2004 est ainsi l'occasion d'attirer l'attention tant de la population que de visiteurs extérieurs ou des médias sur les particularités de la cité.

Temps fort N°1 :

→ 31 décembre 2003 : L'appel - Faire battre le cœur de la ville

Le passage de l'année 2003 à 2004 et l'échange des vœux sont l'occasion de :

- créer un appel auprès de la population,
- marquer le début des festivités

L'animation de rue, confiée à la compagnie MANAUS, se déroulera place Napoléon le 31 décembre. Cinquante braseros et deux sphères s'embrasent tandis que les fanfares et instrumentistes attendent les Yonnais au cœur de la ville

Projetées sur les façades des immeubles, des images de chevaux créent un décor surprenant. Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'avenant à la convention conclue avec MANAUS relatif à l'engagement d'une 4^{ème} fanfare, pour un coût de 3049 euros.

L'association Espace Universalisapo est chargée de coordonner la fabrication et la distribution d'une soupe au public qui constituera la seconde partie de la soirée. L'opération est estimée à 1524 euros. Une convention avec cette association est soumise au Conseil.

→ 13 décembre 2003 – 17 janvier 2004 : Cybervoeux.

Les yonnais et les villes jumelées pourront envoyer leurs vœux pour l'année 2004, à partir du site Internet de la Ville de La Roche-sur-Yon, à toute personne possédant une adresse électronique ou un téléphone mobile pour recevoir un SMS.

Des échanges accrus et instantanés via les technologies de l'information sont proposés au public, particulièrement ceux qui sont démunis d'outils informatiques.

Temps fort N°2 : La célébration - Faire voir, faire vivre la ville

→ 20, 21 et 22 mai ; les nuits de mai

La date anniversaire de la création de la ville permet de réunir tous les yonnais et de leur offrir de vivre une expérience unique, en leur révélant de manière ludique et poétique les qualités du pentagone.

« Les nuits de mai » invitent le public à se réunir pour un pique-nique dans un cabaret urbain géant installé Place Napoléon. Tout au long de la soirée, comme dans un cabaret, les spectacles se succèdent, se répondent, clins d'œil humoristiques...2 places particulières seront réservées à 2 artistes connus : Yannick Jaulin et Gérard Potier

Après le dîner, les spectateurs sont conviés par des "guides" à un spectacle-déambulatoire, mettant en scène les éléments architecturaux significatifs de la ville..

L'association Pirate est chargée d'organiser ce 2^{ème} temps fort. La ville de La Roche-sur-Yon et l'association Pirate sont liées par une convention d'objectifs en date du 10 juin 2002 qui fixe les engagements des deux parties pour une durée de 31 mois (échéance au 31.12.04). Il convient donc de conclure un avenant à cette convention pour un montant de 106.000 euros dont 31800 euros en 2003 et le solde en 2004.

→ 25 mai : les cérémonies officielles

Les délégations des villes jumelées ou amies participeront à la célébration du bicentenaire de la ville. A cette occasion seront inaugurées deux commandes publiques d'œuvres contemporaines :

- une tapisserie monumentale, créée par Jacques Brachet et réalisée avec la participation de yonnais
- une œuvre sculptée symbolisant l'ouverture citoyenne de la ville au Monde, qui fait actuellement l'objet d'un concours.

Temps fort N°3 :

→ Du 11 au 13 juin : les rencontres – du savoir à l'imaginaire.

Par la rencontre avec des écrivains et des historiens, toutes les manières d'écrire la ville et son histoire sont valorisées. La manifestation entend s'adresser au plus large public et rendre accessible l'écriture en liant la connaissance et l'imaginaire.

Ces rencontres proposeront des regards croisés d'auteurs (historiens, essayistes, romanciers...) sur la ville dans un café historique et littéraire inédit. Elles permettront de confronter l'histoire à la légende napoléonienne, la ville vécue par ses habitants à la ville lieu de création littéraire.

Elles seront un moment fort de débats en direction d'un large public en privilégiant le croisement des approches organisées sous la forme de tables rondes, conférences, lectures, animations musicales... Elles réuniront des historiens et des écrivains renommés.

Les nombreux ouvrages publiés à l'occasion du bicentenaire et leurs auteurs seront à l'honneur : présentation, rencontres, dédicaces,...

Une sélection représentative d'œuvres peintes et dessinées ayant pour sujet la ville de La Roche-sur-Yon depuis sa création est présentée au musée.

L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique et l'association Les Amis de Gédéon Atelier Ma Gomme organisent une action conçue sous la forme d'un parcours musical et pictural avec le soutien de l'Inspection Académique de Vendée.

L'association Les Amis de Gédéon Atelier Ma Gomme s'engage à créer et à réaliser 30 figurines inspirées de l'œuvre de Benjamin Rabier qui seront installées dans différents lieux de la ville. L'association les Amis de Gédéon a évalué le coût de l'opération à de 6 750 euros. Il est proposé au conseil d'approuver la Convention correspondante avec l'association Ma Gomme, comprenant notamment le versement d'une subvention de 6750 euros à cette association.

Temps fort N°4 : Le rassemblement et l'échange - Rassembler la ville

→ Du 1^{er} au 4 juillet 2004

L'objectif est de créer durant l'été un ensemble de manifestations à forte valeur ajoutée soit à titre symbolique, soit à titre médiatique, susceptibles d'attirer un public régional et touristique.

Structure professionnelle de renommée internationale, Le Cadre Noir de Saumur, Ecole nationale d'équitation, présentera un spectacle composé de numéros équestres inspirés de l'art du dressage.

L'Ecole Nationale de Musique de La Roche-sur-Yon crée un programme musical, accompagnant chaque séquence. Ainsi 100 choristes, un orchestre symphonique de 45 musiciens et un ensemble baroque se produiront après un an de travail pédagogique et de répétitions rassemblant élèves, professeurs et partenaires.

Les modalités d'organisation :

- Le Cadre Noir de Saumur s'engage à produire trois représentations les 1^{er}, 3 et 4 juillet 2004 .
- La Ville de La Roche-sur-Yon confie à la SAEML ORYON l'organisation du dispositif et la mise en place des moyens techniques, logistiques, et de sécurité nécessaires.

L'engagement juridique et financier :

La Ville de La Roche sur Yon se propose, dans le cadre de l'Art. 30 du Code des marchés publics, de conclure deux marchés pour la réalisation de cette manifestation. L'un avec le Cadre Noir pour l'achat du spectacle de gala, l'autre avec la SAEML ORYON pour l'organisation matérielle, et la promotion de cette manifestation :

- le marché entre la ville et l'Ecole Nationale d'Equitation concernant les représentations du Cadre Noir de Saumur portera un montant total de 115 000 euros, dont 30% sera versé à la commande du spectacle, soit 34 500 euros sur le budget 2003, et le solde en 2004.

- Le montant du marché confiant l'ensemble de l'organisation matérielle de ce projet à la SAEML ORYON, est estimé à 380 000 euros, dont 100 000 euros au titre de l'exercice 2003. Les droits d'entrées, location d'espaces par les exposants et partenariats privés complémentaires seront reversés à la ville.

→ Le 14 juillet

Le 14 juillet, le traditionnel feu d'artifice se mue, à l'occasion de l'anniversaire de la ville, en une création confiée à La Compagnie de danse S'poart et Jacques Couturier, inventeur de spectacles pyrotechniques

La fête s'achève dans la rue par une grande soirée dansée, emmenée par S'poart et les associations de danse de la ville.

→ 4ème semaine de juillet : Forum Europe Jeunesse

Dans la continuité du projet initié en juillet 2003 avec 60 jeunes européens originaires des villes partenaires de la ville, se prolonge en 2004 la réflexion sur la construction européenne et l'élargissement de l'Europe.

Les jeunes se retrouveront à La Roche-sur-Yon durant six jours pour échanger sur les thématiques européennes en alternance avec des moments consacrés à des pratiques artistiques communes.

Dans l'espace des cafés de l'été, ils partageront avec les yonnais leur vision de l'Europe.

→ Du 23 juin au 20 août : Café de l'Eté.

L'Europe est à l'honneur : 25 concerts exceptionnels sont programmés dans le jardin de la mairie, un concert par pays de l'Union Européenne.

Une semaine est prévue avec 4 soirs de concert en fonction de la présence des jeunes européens à La Roche-sur-Yon.

Temps fort N°5 : La semaine du patrimoine – D'hier à aujourd'hui, découvrir la ville.

→ 11 – 19 septembre 2004

Des animations viseront à sensibiliser et à faire découvrir au plus large public l'étonnant patrimoine yonnais.

Durant une semaine, un dispositif de visites-découvertes est offert au public : à pied, en car, en journée, en nocturne, avec des architectes, des comédiens.

La nuit, la création-lumière, conçue par le théâtre des Chimères, revient pour magnifier monuments et espaces publics, ils permettent aux comédiens de saisir ces instants magiques pour guider le public dans des parcours-déambulatoires.

→ 10 septembre – 13 novembre 2004

Deux expositions photographiques rendent compte du regard de deux artistes contemporains sur la ville, son identité architecturale et urbaine :

- Didier Bironneau a réalisé 1000 clichés noir et blanc, 40 images choisies parmi ses travaux traduisent sa vision de la modernité de la ville. Exposition au musée.

- Kathrine Le Gallou photographie la ville en couleurs, ses angles de vue révèlent la confrontation ou le rapprochement entre patrimoine et activité quotidienne de la cité. Exposition à la médiathèque.

Les photos entrent dans les collections du musée et de l'artothèque.

Temps fort N°6 : La clôture... en forme d'ouverture - Penser la ville demain

Dans une manifestation à la fois ludique, participative et étonnante, les yonnais sont invités à mieux connaître le cœur de la ville, la place Napoléon, et plus largement les villes nouvelles, pour penser la forme et les usages de la cité de demain.

→ 28 au 30 octobre

Au cours d'un colloque de haut-niveau ouvert au public, une vingtaine de spécialistes français et européens cherchent à comprendre les conditions de la création et du développement de la Roche-sur-Yon par une série d'approches scientifiques de nature essentiellement comparative.

De façon à assurer à ce colloque un caractère scientifique, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite en confier l'élaboration à une instance universitaire. Compte tenu des coopérations engagées, elle a décidé de confier ce travail d'élaboration à l'École d'Architecture de Nantes, pour un montant de 14712.35 euros dont 7000 euros au titre de l'exercice 2003.

Dans ce but est prévu une convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'École d'Architecture de Nantes qui fixe les obligations des deux partenaires.

→ 1ère quinzaine de novembre

Pour un habitant d'une ville, s'appropriier l'espace public est un enjeu important La place Napoléon est un exemple. La manifestation permettra de voir comment cette appropriation se traduit en terme d'usage à travers le temps jusqu'à aujourd'hui et d'imaginer ce que pourrait être demain.

Une installation d'art urbain sur la place Napoléon tel un très gros objet sphérique et lumineux diffuse des images et du son. Sont projetées sur sa surface les photographies des enfants et jeunes adultes participant à l'opération « J'aurai 20 ans en 2004 », des images d'archives etc

→ 30 octobre au 15 janvier

En 1984, 634 jeunes ont été photographiés et interviewés avec l'objectif de les retrouver en 2004. Une exposition drôle et pleine d'énergie, toute en images, présente ces yonnais de vingt ans. L'opération « J'aurai 20 ans en 2004 » arrive à son terme. Que sont-ils devenus dix ans après ? Quel est leur regard sur eux-mêmes et sur la ville ?

→ novembre 2004

Les élèves de l'École d'Art municipale, livrent leurs visions utopiques de la ville. Surprenantes certainement, mais aussi matière à réflexion pour les visiteurs de l'exposition réunissant dessins, peintures, maquettes...

Pour concrétiser ces différents Temps Forts, des conventions à venir seront soumises à l'approbation du conseil municipal lors de prochaines séances.

Cette démarche 2004 a entraîné une profusion de projets individuels ou associatifs. Un grand nombre se révèle intéressant ; d'autres sont par contre peu originaux. Ces dossiers sont donc examinés, discutés, présentés en comité de pilotage. Certains ont été intégrés dans les temps forts, ou bénéficient d'un label 2004. D'autres n'ont pas été retenus.

G. BOURMAUD précise que l'enveloppe du schéma Local d'Animation permettra l'attribution de ce label. Chaque porteur de projet recevra une réponse et un retour d'informations sur le programme.

En ce qui concerne les recettes liées à ces manifestations, la Ville envisage 2 formes de partenariat avec les entreprises et collectivités locales qui souhaitent associer leur image à l'événement :

- Les partenaires " bicentennaires ", sponsors principaux pour l'ensemble des manifestations
- Les partenaires " temps forts ", sponsors pour une des manifestations.

L'agence JCA chargée de prospecter, a récemment informé la Ville que 19 entreprises étaient intéressées par une association à ces festivités du bicentenaire. Il est donc demandé au Conseil d'approuver les projets de convention à intervenir.

Enfin, le Conseil est appelé à se prononcer sur le programme général des fêtes du bicentenaire.

P. BOURSIER rappelle une intervention relative au Manège où **G. BOURMAUD** évoquait une nécessaire transparence des chiffres et constatait la part réduite des recettes dans le coût global de la culture. Or, il n'a pas fait preuve de cette même transparence dans la présentation des festivités du bicentenaire.

Il lui semble " inconcevable, ubuesque " que les chiffres aient été donnés oralement, sans document écrit, sans communication préalable, aux conseillers municipaux. **P. BOURSIER** se dit " peiné " pour G. BOURMAUD car il considère ce procédé comme " affligeant ". Il est "effaré" par le vote d'une dépense de 600.000 euros environ sans communication préalable aux élus .

Cette présentation pose 2 problèmes :

- un budget démesuré
- une méthode d'organisation opaque

Les 600.000 euros évoqués s'ajoutent à des subventions déjà votées ou à venir. Aussi si on aligne les différentes dépenses, si on ajoute des dépenses non chiffrées (comme le festival du bicentenaire), des dépenses induites (comme la mise à disposition de personnel et les dépenses de communication) et les dépenses de fonctionnement, le coût de cette opération paraît gigantesque.

Cela paraît d'autant plus important quand on sait qu'à la Roche sur Yon, de nombreuses personnes "galèrent", qu'il existe des manques dans le domaine des personnes âgées ou de la petite enfance.

P. BOURSIER estime qu'il faudra également rajouter les frais d'investissement. En effet, "le fameux site internet, dépliant en terme de coût" a été programmé pour 2004, comme beaucoup de dépenses d'investissement.

En outre la mission bicentenaire a réalisé, quelques années auparavant, un dossier qui indiquait que la Ville ferait en sorte que les bâtiments publics, notamment ceux situés dans le Pentagone (St Louis, Musée...) soient rénovés à l'occasion de ces festivités. Ces dépenses sont peut-être nécessaires mais le " cumul devient fou " et il estime que la majorité municipale en est consciente. Le fait que ce débat intervienne après 3 heures de séance laisse croire que cette dernière doute de la popularité de l'opération.

Monsieur le Maire lui demande de conclure.

P. BOURSIER estime nécessaire de débattre quand il y a des millions d'euros en jeu. Les élus doivent respecter une forme de contrat de confiance avec les électeurs. "On ne flambe pas l'argent comme ça" sans rigueur et discussion préalable. La méthode paraît opaque puisque, à ce jour aucun chiffrage global n'a été communiqué.

Il existe également une opacité dans la communication des documents. Les élus du groupe La Roche Claire ont ainsi demandé des pièces relatives à l'association Pirate. Or il a fallu trois demandes pour qu'elles leur soient fournies.

La majorité municipale a anticipé des hausses d'impôts pour constituer une réserve financière destinée à couvrir les dépenses du Bicentenaire sans avoir à augmenter la fiscalité au même moment, voire à la veille des prochaines échéances électorales.

Vouloir dépenser plusieurs millions d'euros dans cette opération peut être un choix politique. Dans ce cas, il faut le dire et ne plus tenir des propos selon lesquels la Ville manque d'argent, que la fermeture d'Esswein est pénalisante et que par conséquent il faut augmenter les impôts.

Selon **P. BOURSIER**, la majorité municipale " se moque du monde et les gens s'en rendent compte ".

En conclusion, il indique que les élus du groupe La Roche Claire voteront contre toutes les propositions relatives au Bicentenaire, qu'ils considèrent comme un gaspillage de fonds publics. En outre, il remet en cause l'idée qu'une partie des dépenses sera couverte par les recettes, à la vue du bilan du Festival du Cinéma 2003. En effet, cette année 4000 entrées payantes ont été enregistrées soit des recettes de billetterie de l'ordre de 9000 euros qui représentent 3% du coût global de la manifestation. Sachant qu'en 2002, ce pourcentage était de 5%, la réussite de ce festival et sa popularité peuvent être remises en cause. Pour les recettes issues du sponsoring, il reprend l'exemple du Festival du Cinéma en constatant que la part du budget alimentée par des entreprises est extrêmement réduite. De plus, certains partenariats paraissent problématiques : il est étonnant de voir le constructeur d'incinérateur NOVERGI OUEST parmi les sponsors du Festival du Cinéma de la Roche sur Yon.

Il demande à nouveau la communication d'une estimation globale et documentée sur les festivités du Bicentenaire et déclare que " La démocratie en sortirait moins malmenée ".

A. LAPORTE fait la déclaration suivante :

" Je ne suis pas peiné de ce projet.

N'étant pas présente au dernier conseil municipal, je tenais à rendre hommage personnellement à Monsieur Robert PINEAU.

Napoléon était un visionnaire. Il a créé par décret Impérial du 25 mai 1804 « Napoléon » (futur la Roche-sur-Yon). En 1804, il a fait beaucoup d'autres choses et notamment la création du Code Civil... J'en passe

Ce parallèle peut-être surprenant mais c'était la même année.

La Roche-sur-Yon ville préfecture de la Vendée, c'est Napoléon : et ce n'était pas anodin.

Cet anniversaire doit être fêté, il est incontournable et a même un retentissement National puisque dans les instances notamment du SOUVENIR NAPOLEONIEN un regard très attentif est porté sur les festivités.

Bien évidemment, nous ne pouvons que souscrire aux festivités du Bicentenaire. Cela est important pour plusieurs raisons :

- ⇒ La réappropriation de la ville par ses habitants,
- ⇒ Le moyen de revoir notre Histoire locale peut être un peu oublié voire ignorée par les jeunes générations, il faut apprendre aux jeunes notre HISTOIRE. C'est l'avenir d'un futur citoyen. A ce titre, j'aime votre projet sur la « légende napoléonienne »,
- ⇒ Le repositionnement de la Roche par rapport aux villes d'histoire EUROPEENNES.

Nous sommes favorables à des actions fortes mais nous espérons que ces actions vont s'inscrire dans un cadre financier raisonnable compte tenu du contexte économique général d'autant que nous n'avons pas de plan de financement à ce jour même si des indiscretions de l'EXPRESS font état d'un budget de 700.000 €.

On souhaite avoir une évaluation détaillée des coûts de l'ensemble des manifestations prévues. Une question concernant la sculpture se pose également. Comment les artistes ont su qu'il y avait un appel d'offre?

Pour ma part, je pense que les festivités du bicentenaire seront populaires ".

G. BOURMAUD souhaite répondre à l'intervention de **P. BOURSIER**. En tenant compte des délibérations du Conseil dans sa séance du mois de Juin, et de celle de ce jour, le chiffre des participations est actuellement de 635.469 euros. Il est à noter que ces sommes viennent en partie se substituer à des événements déjà existants ;

- les Zygomates : Revenant tous les 2 ans, cette fête aurait du avoir lieu en 2004. La manifestation organisée par l'association Pirate s'y substitue et la Ville verse donc une subvention de 106.000 euros alors que lors de la dernière édition des Zygomates, elle avait versé 68.800 euros.
- Le feu d'artifice : le partenariat Jacques COUTURIER / Compagnie S'poart est actuellement estimé à 80.000 euros. Or un feu d'artifice tous les 14 juillet coûte 50.000 euros.
- Le 1^{er} janvier : a déjà donné lieu à des festivités en dehors de 2004.

G.BOURMAUD fait le compte des ressources estimées :

- la billetterie : 200.000 euros

G. BOURMAUD rappelle le succès en septembre 2003 du Festival des Arts Equestres estimant que le Cadre Noir peut avoir la même réussite auprès du public.

- les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général : 113.000 euros

La région a déjà indiqué qu'elle pourra " être associée à cet événement qui représente un indiscutable intérêt régional ".

- les partenariats avec les entreprises : 365.000 euros

soit un total de 700.000 euros environ

Pour G. BOURMAUD, en tenant compte des crédits annuels auxquels vont se substituer des crédits 2004, il y a un " delta " de 700.000 euros à financer sur les budgets 2003 et 2004. Ce montant ne justifie pas les commentaires de **P. BOURSIER**.

En comparaison, **G. BOURMAUD** indique que le Conseil Général organise 2 expositions dans le cadre du Bicentenaire. Leur coût est estimé à 366.170 euros, soit la moitié du budget qui vient d'être

présenté. De même, il rappelle à **P. BOURSIER** que celui-ci avait contesté la suppression du Festival de la Nuit. Or ce spectacle coûtait 150.000 euros pour une soirée. La proportion n'est pas la même pour le Bicentenaire.

P. BOURSIER précise qu'il n'avait pas protesté contre la suppression de cette manifestation, mais contre celle des Zygomates, une année sur deux.

G. BOURMAUD se dit navré de l'approche des élus du groupe la Roche Claire à travers le seul aspect financier. En effet la commémoration de la création de la Ville appelle un travail sur la mémoire et sur la personnalité du fondateur. La création de la Roche sur Yon a été un moment fort dans l'histoire du département, dans l'organisation de l'espace avec une distribution urbaine exemplaire. Ces manifestations peuvent être l'occasion de faire un effort de mémoire qui jusqu'à présent a été quelque peu délaissé.

En outre, la Ville est nouvelle. La population a commencé à s'approprier cette Ville. Mais les Yonnais ont besoin de repères identitaires et historiques. C'est donc l'occasion de les leur donner.

Aujourd'hui la Roche sur Yon est la capitale du département. Elle est ouverte sur le monde. 2004 est l'occasion d'augmenter son rayonnement.

G. BOURMAUD souligne la motivation des habitants donnant l'exemple du nombre de projets reçus pour 2004. Ces manifestations vont être l'occasion de mettre en valeur les compétences locales : celles des professionnels, associations et des services municipaux. Ces derniers vont être très sollicités et apporter leurs compétences.

Il y aura également des effets induits en matière d'économie puisque la participation espérée aux différents temps forts est de 80.000 personnes. On peut attendre des retombées en matière d'hôtellerie, de restauration et de commerces.

L'idée des festivités de ce Bicentenaire est de proposer aux Yonnais une année inoubliable, non pas par son budget mais par l'émotion considérable provoquée.

B. VIOLAIN indique que les élus communistes soutiennent pleinement les manifestations proposées. Ce bicentenaire n'est pas seulement un travail de mémoire mais également un travail vivant pour replacer la Ville dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, c'est à dire une Ville ouverte sur le département, le Pays, le monde. Les membres de ce Conseil ont été élus car ils aiment leur Ville et ne la considèrent pas simplement comme une succession de murs et de rues, mais plus comme une réalité humaine. Il est donc nécessaire de consacrer à ces manifestations du temps et des moyens pour témoigner de cette construction humaine.

B. VIOLAIN considère que laisser planer le doute selon lequel ces festivités seraient un moment de division est un acte politique grave. Au contraire, cela doit être l'occasion d'affirmer une volonté commune, quelles que soient les sensibilités de chacun.

B. VIOLAIN souligne quelques caractéristiques de la Roche sur Yon:

- elle s'est construite dans un contexte de résistance qui a progressivement évolué pour aujourd'hui faire de la Ville, une Ville d'ouverture
 - au delà de sa réputation de Ville administrative, elle a su rassembler des populations très diverses
- Les élus communistes s'engagent donc dans cette démarche avec la volonté de faire partager cette grande fête.

En conclusion **B. VIOLAIN** évoque les services municipaux en soulignant l'attention que porte la majorité municipale à ce que ces services soient pleinement associés, quelque soit leur grade ou leur fonction et deviennent co-acteurs de ces manifestations. La municipalité a ainsi entrepris des rencontres par service pour la présentation des projets et inciter les agents à faire part de leurs suggestions.

QUESTION ADOPTEE PAR

40 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

Monsieur le Maire souhaite que de ce moment de convivialité se dégage un sentiment d'appartenance, une volonté de dynamisme et d'ouverture.

Suspension de la séance 20h50

Reprise de la séance 21h50

AUTRES POINTS

12. Modification de domanialité – lancement de l'enquête publique préalable : **- au classement de la 1^{ère} tranche du lotissement « Le Champ du Moulin »** **- au projet de modification du plan d'alignement de la rue Camille Guérin**

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil est appelé à accepter le lancement d'une enquête publique préalable :

- au classement de la 1^{ère} tranche du lotissement « Le Champ du Moulin », qui débouche sur la rue Hubert Cailler et le Rond Point du Docteur Zamenhof.
- au projet de modification du plan d'alignement à l'angle de la rue Camille Guérin et de la rue de la Vergne, lié à la réhabilitation d'un immeuble.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Modification de domanialité – Projet de déclassement d'un délaissé de voirie départementale en vue de son classement dans la voirie communale – Lieu-dit "La Basse Lardière"

Rapporteur : Michel NARIOO

Le Conseil Municipal est appelé à demander au Conseil Général d'engager la procédure de déclassement d'un délaissé de voirie départementale situé au lieu-dit « La Basse Lardière », en vue de son classement dans la voirie communale.

Ce délaissé, issu de l'ancien tracé du CD 80 se situe avant le Pont sur l'Yon dans le sens Belle Place / Tournefou.

L. CAILLAUD s'interroge sur les solutions envisagées pour sécuriser cet axe de la Basse Lardière.

Pour **M. NARIOO**, la suppression du passage à niveau n'a pas modifié l'utilisation de cette voirie. Par ailleurs, une étude a été menée par la Ville sur l'aménagement de la rue Mazurelle. Elle est actuellement en cours d'examen avec les services départementaux pour une répartition des travaux entre les différents partenaires. Les montants des investissements sont conséquents mais le début des aménagements pourrait débuter à la fin de l'année 2004.

J.L. BATIOT fait la déclaration suivante :

" Monsieur le Maire, il y a un an, je vous avais transmis en mains propres le courrier d'une mère dont l'enfant avait été blessé sur cette route ; elle nous alertait sur l'importance de la circulation et le manque d'équipement.

Peu après ce sont les parents du centre aéré de la Basse-Lardière qui ont exprimé leur colère. Une voiture avait fini sa course sur le parking dix minutes après le départ des enfants. A l'époque M. NARIOO leur avait annoncé qu'une étude serait achevée fin 2002. On l'attend encore.

Depuis, entre le Bourg et la route de la Tranche, la situation ne fait qu'empirer. Le boulevard Leon Martin débouche maintenant sur la départementale 80. Richelieu s'est installé à côté, avec les embouteillages au rond-point du Pont Boileau. Il y a encore plus de voitures et d'accidents surtout dans les virages de la Basse-Lardière, toujours plus de circulation depuis l'ouverture du rond-point route de la Tranche et avec l'ouverture des Flâneries-Bis ce sera encore pire.

En attendant de revoir votre politique urbaine, en attendant le futur contournement sud, la vie devient intenable pour les riverains de cette voie départementale qui joue le rôle de contournement.

Il y a urgence, et nous demandons que des mesures d'urgence soient prises ".

M. NARIOO précise qu'une signalisation a été mise en place pour limiter la vitesse. Cependant on constate de nombreux excès de vitesse pendant la journée. Les contrôles en la matière relèvent de la Police Nationale et demeurent la seule solution dans l'attente des travaux d'aménagement prévus d'ici un an.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Levée d'une servitude de passage pour une canalisation d'eau potable sur la propriété de Monsieur BEGAUD – Secteur du "Village des bois"

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Depuis le remembrement de ce secteur, Monsieur BEGAUD est propriétaire d'une parcelle qui se situe entre les 3 lieux-dits "Château fromage", la "Pommeraiie" et le "Village du Bois". Ce terrain, un ancien chemin communal, était grevé d'une servitude de passage pour une canalisation d'eau potable. Suite aux travaux du contournement Nord, la Compagnie Générale des Eaux a dévoté cette canalisation.

Afin de vendre sa parcelle à la société des Autoroutes du Sud de la France, Monsieur BEGAUD a demandé la levée de cette servitude de passage. Le conseil est appelé à accepter cette demande.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Convention entre la Ville et le Département relative aux modalités de gestion des propriétés départementales de "La Vallée de la Riallée" et de "La Brossardière"

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Le conseil est appelé à approuver les termes d'une convention d'une durée de 5 ans entre la Ville et le Conseil Général de la Vendée relative à l'entretien des espaces naturels départementaux des vallées de la Riallée et de la Brossardière. Les prestations d'entretien sont suivies par la Ville et sont subventionnées par le conseil général à hauteur de 80%, pour un montant plafonné à 28.282 euros.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 25 juin 2003 a d'ailleurs approuvé la signature du marché correspondant avec l'entreprise PIVETEAU.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Cession d'un terrain à la SCI OL-IMMO - ZAC de Belle Place

Rapporteur : Monique RODDE

La Société JARNY a constitué la SCI OL-IMMO pour finaliser l'acquisition du lot n° 59 ZAC de Belle Place d'une contenance de 6 937 m² dont la vente à son profit avait été acceptée par délibération du Conseil Municipal du 30 mai 2001.

Depuis, ce lot a été divisé pour en extraire l'emprise foncière de 967 m² nécessaire au Conseil Général de la Vendée pour réaliser un giratoire en ouvrage d'accompagnement de la future liaison routière reliant la Route Départementale 746 (Route de Saint Florent des Bois) à la Route Départementale n° 85 (Route de Nesmy).

Il est donc proposé au conseil de confirmer la vente au profit de la SCI OL-IMMO, de ce terrain d'une surface de 5970 m², au prix de 7,62 euros HT/m²

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Cession d'un terrain à la société SITA OUEST - ZAC de Belle Place

Rapporteur : Monique RODDE

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la vente de deux parcelles de terrain en ZAC de Belle Place au profit de la société SITA Ouest. Cette société spécialisée dans la collecte de déchets y implantera ses services administratifs, des locaux sociaux pour son personnel et le stockage de son matériel d'exploitation. Le prix de vente est fixé à 7,62 euros HT / m² pour une surface totale de 4897 m².

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

F. VIGNAULT AU TITRE DU POUVOIR DONNE PAR C. BLAYOT NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

18. Construction de deux bâtiments industriels locatifs - ZI des Ajoncs - Avenant n°2 à la convention de mandat avec la SAEML ORYON

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Le conseil est appelé à prendre acte du prix de revient définitif de la construction de 2 bâtiments relais, situés dans la zone industrielle des Ajoncs et dont la maîtrise d'ouvrage avait été confiée à la SAEML ORYON par voie de convention de mandat.

1^{er} bâtiment, rue Bessener : 690.958,95 euros TTC

2^{ème} bâtiment, rue De Dion Bouton : 1.042.868,11 euros TTC.

Au vu des sommes engagées sur ces ateliers relais, **P. BOURSIER** souhaite que soient communiqués des chiffres précis sur les créations d'emplois liés aux implantations de ces entreprises. Lors de la commission n°2, il a été précisé qu'aucun emploi n'avait été créé. De plus, les élus du groupe la Roche Claire considère qu'il y a un dévoiement de l'usage des ateliers relais. En effet, ceux ci sont initialement destinés à lancer une entreprise alors que dans ce cas, une entreprise déjà implantée à la Roche sur Yon a simplement changé de locaux. Ceci pose le problème de l'utilisation des fonds publics.

M.S. CAILLETEAU précise que les 2 bâtiments sont occupés par les sociétés RMI et Alliance Santé. RMI n'était pas localisée sur la Roche sur Yon auparavant.

P. BOURSIER indique que Alliance Santé l'était et que c'est cette entreprise qui a mobilisé les plus gros investissements et ce, sans création d'emplois.

M.S. CAILLETEAU indique que Alliance Santé vient de rentrer dans les bâtiments et commence à peine une phase de progression.

Monsieur le Maire s'interroge sur les initiatives et propositions conséquentes que P. BOURSIER peut avoir pour créer des emplois ou faciliter le développement des entreprises.

M. RODDE rappelle que le coût de la construction d'un bâtiment relais est répercuté sur les loyers. Alliance Santé a transféré son activité dans cette zone pour pouvoir répondre à l'augmentation de son activité. A terme, il y aura donc des créations d'emplois. Il faut faire confiance aux chefs d'entreprises dans la mesure où ils acceptent cet investissement, pour l'assumer financièrement.

Monsieur le Maire regrette les observations du groupe la Roche Claire, qu'il estime déconnectées de la vie locale et de la réalité, d'autant plus que ces constructions de bâtiments relais constituent une action facilitatrice dont le coût est supporté par l'acteur économique.

QUESTION ADOPTEE PAR

34 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

J. AUXIETTE EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNE PAR P. REGNAULT, M. RODDE, C. PERRET, Y. HELARY, J. SOULARD, NE PRENANT PAS PART AU VOTE

19. Extension de la Maison de Quartier du Bourg – Convention de mandat avec la SAEML ORYON – Avenant n°1 - Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 décembre 2002 a approuvé le dossier d'avant projet définitif pour l'extension de la Maison de Quartier du Bourg. La Société ORYON, mandataire de la ville de la Roche-sur-Yon a engagé la procédure d'appel d'offres conformément aux articles 33, 58, 59 et 60 du Code des Marchés Publics. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2003 a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant TTC
1	Gros Œuvre	Sarl MC BAT (La Roche-sur-Yon)	162 748,28 €
2	Charpente et bardage bois	FEVRE (Chavagnes en Paillers)	35 615,22 €
3	Charpente métallique serrurerie	GUYONNET (Fontenay le Comte)	54 751,82 €
4	Étanchéité membrane	EMCB (St. Gilles Croix de Vie)	60 941,29 €
5	Menuiserie aluminium	LOISEAU (Chantonnay)	42 806,26 €
6	Menuiseries bois	ROUHAUD (La Ferrière)	35 795,47 €
7	Cloisons sèches	HERMOUET FREMY (La Roche-sur-Yon)	38 840,58 €
8	Faux-Plafonds	HERVOUET (Les Brouzils)	11 642,09 €
9	Carrelage faïence	GALIPEAU (La Chaize le Vicomte)	35 503,22 €
10	Peinture	SOREPE (La Roche-sur-Yon)	25 218,66 €
11	Chauffage, traitement d'air, ventilation	ITS (Le Château d'Olonne)	134 958,55 €
12	Plomberie, Sanitaire	ITS (Le Château d'Olonne)	16 827,72 €
13	Électricité	BLI (Le Chaize le Vicomte)	57 051,64 €

Le conseil est donc appelé à autoriser la SAEML ORYON à signer les marchés correspondants et à autoriser la conclusion d'un avenant à la convention de mandat portant le montant de l'opération de 865.000 euros TTC à 920.000 euros TTC.

QUESTION ADOPTEE PAR

34 VOIX POUR

3 VOIX ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

J. AUXIETTE EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNE PAR R. REGNAULT, M. RODDE, C. PERRET, Y. HELARY, J. SOULARD NE PRENANT PAS PART AU VOTE

20.Église Saint-Louis – Restauration de la façade occidentale - Procédures de marchés – Autorisation de signature

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal dans ses séances du 13 décembre 2000 et 15 mai 2002 a approuvé le lancement de travaux pour la restauration de la façade occidentale de l'église Saint Louis.

Au terme de la procédure d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant
1	Maçonnerie – Pierre de taille	LEFEVRE	221.094,35 euros TTC
2	Charpente	PASQUEREAU	55.422,07 euros TTC
3	Couverture	SN Thouarsaise de couverture	10.620,48 euros TTC
4	Gypserie	SAS CRESTAFF	20.256,62 euros TTC
6	Peinture	DEBUSCHERE	7.655,42 euros TTC

Le lot n°5 (Menuiserie – Serrurerie) ayant été déclaré infructueux, a fait l'objet d'une procédure de marché négocié. L'entreprise MCCC a été retenue pour un montant de 13844.90 euros.
Le conseil est appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres et à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

QUESTION ADOPTEE PAR

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

21.Vérification des installations électriques des bâtiments municipaux - Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à prendre acte d'une procédure d'appel d'offres relative à la vérification des installations électriques des bâtiments municipaux. Les marchés sont passés pour une durée de 3 ans, reconductible 2 fois un an, soit une durée maximale de 5 ans.

La commission d'appel d'offres du 3 octobre a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant
1	Bâtiments de 5 ^{ème} catégorie	APAVE	7.279,21 euros TTC / an
2	Bâtiments sportifs et scolaires	APAVE	13.310,76 euros TTC / an
3	Bâtiments historiques et culturels	NORISKO	5.985,98 euros TTC / an
4	Bâtiment administratifs, non ERP (Établissements Recevant du Public) et classés	APAVE	7.449,64 euros TTC/ an

Le conseil est également appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

QUESTION ADOPTEE PAR

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU LA ROCHE CLAIRE

22.Pose et dépose des illuminations de fin d'année – Procédure d'appel d'offres - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commandes pour une durée maximale de 3 ans a été lancée concernant la pose et dépose des illuminations de fin d'année.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 septembre 2003 a retenu l'entreprise MAINGUY (la Roche-sur-Yon) pour un montant annuel minimum de 50.000 euros TTC et un montant maximum de 150.000 euros TTC

Le Conseil est appelé à prendre acte de la procédure et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise MAINGUY et pour les montants précités.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23.Projet de réserve d'eau potable sur le site des Coux– Marché négocié - Procédure d'urgence – Autorisation de signature

Rapporteur : Yann HELARY

Cette opération vise à transférer de l'eau brute de la carrière des Coux (route de Luçon) vers le barrage de Moulin Papon afin d'accroître les ressources en eau de la Ville de La Roche sur Yon. Les conditions climatiques depuis le dernier hiver ont rendu nécessaire ce projet. En outre, ce nouveau stockage d'eau offrira une sécurité en cas de pollution du barrage de Moulin Papon, seule ressource en eau brute.

L'opération consiste en la réalisation d'un système de pompage et de transfert des eaux de la carrière des Coux via l'ancienne conduite d'amenée d'eau en fonte dite de Châtelard vers l'usine de potabilisation de Moulin Papon, ou directement dans le barrage.

Le montant de l'opération divisé en 2 tranches est estimé à:

1 – Tranche ferme : Mise en place des canalisations (130.322 euros TTC)

2 – Tranche conditionnelle : Installation d'un système de pompage, d'équipements hydrauliques et électriques (187.772 euros TTC)

Le conseil est donc appelé à prendre acte de la procédure d'urgence en vue de la conclusion d'un marché négocié avec la société SAUR. Il doit également autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Y. HELARY présente le projet à l'aide d'un diaporama.

Monsieur le Maire estime qu'actuellement 1 million de m³ sont stockés dans la carrière qui doit pouvoir atteindre une capacité de 2 millions de m³. Le Barrage du Moulin Papon a quant à lui une contenance de 4.5 millions m³. L'intérêt du dispositif est non seulement de pouvoir puiser dans la carrière mais également de la remplir s'il y a trop d'eau sur le site du Moulin Papon. Or la conduite existante, dite du Chatelard, est trop petite. Pour pérenniser cette démarche, il faut donc en construire une nouvelle, ce qui représente un investissement plus important mais qui constituerait un acte de solidarité départementale puisqu'un période difficile, l'ensemble de la Vendée pourrait en bénéficier du fait des interconnexions.

Il reste donc à déterminer comment réaliser cette partie du projet.

Y. HELARY regrette le laxisme des services de l'Etat dans le traitement de la sécheresse. Malgré des avertissements réitérés, les arrêtés nécessaires n'ont pas été pris pour éviter le gaspillage énorme, constaté notamment sur la côte. C'est pourquoi on note aujourd'hui sur le département outre un grand déficit, une qualité d'eau altérée. Les Yonnais ont fait preuve d'un grand civisme pendant cette période puisque la consommation s'est nettement infléchie dès que la Ville a procédé à une mise en garde. Il est donc nécessaire de demander aux services de l'Etat pour les années à venir, de prendre des mesures de précaution dès le printemps.

Favorable au principe de solidarité départementale, **J.L. BATIOU** constate que la CGE gère l'eau à la Roche sur Yon. Or quand il y a fourniture d'eau, elle est facturée aux autres collectivités au bénéfice de cette entreprise.

Pour **Y. HELARY**, le calcul ne peut se faire ainsi. En effet, si cette année la Roche sur Yon a fourni de l'eau aux communes du département, il est possible que l'année prochaine ce soit l'inverse. Donc ce système de solidarité fonctionne sur plusieurs années.

D'autre part, le prix de l'eau à la Roche sur Yon est inférieur d'environ 25% à celui du reste du département.

Pour **Y. HELARY**, la Ville peut se féliciter de la qualité du travail de la CGE. Elle exerce une mission de service public et ses agents, que **J.L. BATIOU** attaque à chaque fois à travers ses propos, travaillent certes dans une entreprise privée mais remplissent parfaitement cette mission de Service Public.

J.L. BATIOU demande à quel moment il a remis en cause le travail des salariés de la CGE.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24.Acquisition de matériel informatique scolaire – Procédure de mise en concurrence simplifiée – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre du renouvellement partiel et de l'extension du parc informatique des écoles, une procédure de mise en concurrence simplifiée pour l'acquisition de matériel informatique a été réalisée.

La Commission d'Appel d'Offres du 3 octobre 2003 a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprise	Montant
1	micro-ordinateurs (55 unités)	Société CIS	38.500,38 euros TTC
2	vidéo-projecteurs (6 unités)	Société ECONOCOM	7.384,10 euros TTC

Le Conseil est appelé à prendre acte de la procédure et à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Maintenance du logiciel CIVITAS - GRH – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le marché de maintenance du logiciel *CIVITAS GRH* d'une durée de 5 ans, contracté auprès de la société CIVITAS, arrive à terme le 31 décembre 2003.

La société CIVITAS étant la seule à pouvoir fournir les correctifs et les évolutions de ce produit, il est proposé de conclure avec cette entreprise un marché négocié en application de l'article 35.III.4° du code des marchés, pour une durée de 5 ans et pour un montant annuel de 11.221,49 euros TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Location de camions frigorifiques – Procédure de mise en concurrence simplifiée – Autorisation de signature du marché.

Rapporteur : Micheline LABROUSSE

Deux camions frigorifiques sont nécessaires au Centre Municipal de Restauration pour assurer les livraisons à sa clientèle. Le marché en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2003, une procédure de mise en concurrence simplifiée a été réalisée. La Commission d'Appel d'Offres du 3 octobre 2003 a retenu la société *Petit Forestier* pour un coût annuel de 28.652,34 euros TTC.

Le conseil est appelé à prendre acte de la procédure et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Marchés de travaux de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégation de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante, après avis de la commission d'appel d'offres. Les projets d'avenants ci-après ont été examinés par la commission d'appel d'offres les 3 et 13 octobre 2003 et sont présentés sur le tableau suivant :

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial €H.T.	Montant de l'avenant €H.T.	OBJET
Salle omnisports « Homologation de l'enceinte sportive » Lot 1 : VRD	Entreprise SYOTRA 85 – La Roche-sur-Yon	48 496,55 <u>+ 790,00</u> 49 286,55	- 355,20	Ajout de plantations Suppression d'engazonnement
Lot 2 : Démolition, gros oeuvre	Entreprise BRUNET 85 – Luçon	120 400,17 <u>+ 1 819,22</u> 122 219,39	+ 3 271,41	Calfeutrement autour des portes des vestiaires, frangements murs béton façades, suppression gaines d'air
Lot 5 : Menuiseries Bois	Entreprise BERTRAND 85 – Luçon	73 748,03 <u>+ 1 594,22</u> 75 342,25	+ 451,72	Fourniture de tablette porte manteaux et cloison placostil
Lot 6 : Faux Plafonds	Entreprise ISOLUX 44 – Carquefou	103 859,45 <u>+ 802,01</u> 104 661,46	+ 4 180,00	Nettoyage charpente métallique intérieure
Lot 7 : Parquet	Entreprise Parqueteur Vendéen 85 – La Roche-sur-Yon	16 403,40	+ 481,00	Raccord parquet et plinthes autour des portes neuves
Lot 8 : Carrelage, faïence	Entreprise BARBEAU 85 – COEX	41 826,39 <u>- 580,31</u> 41 246,08	- 1 375,00	Avenant négatif : Suppression faïence dans sanitaires
Lot 10 : Peinture	Entreprise P.P.R.V. 85 – La Roche-sur-Yon	37 000,24 <u>+ 1 644,89</u> 38 645,13	+ 2 311,39	Peintures supplémentaires Suppression stores intérieurs
Lot 12 : Electricité	Entreprise MAINGUY 85 – La Roche-sur-Yon	98 000,00 <u>+ 7 709,70</u> 105 709,70	+ 4931,30	Dépose/repose luminaire, rem- placement projecteurs, détecteur de fumée, complément de prises électriques, repose antenne TV en toiture
Lot 13 : Chauffage, ventilation, désenfumage	Entreprise Régionale Electrique 44 – Bouguenais	163 000,00 <u>+ 7 888,00</u> 170 888,00	+ 8 063,00	Remplacement vannes, dépose/ repose cuvettes WC, dépose/ repose tuyaux gaz, suppression de radiateurs, pose/ dépose de radiateurs, divers...
Groupe scolaire Marcel Pagnol Ravalement des façades	Entreprise SOREPE 85 – La Roche-sur-Yon	21 566,93	1 915,00	Peinture sur 5 lanterneaux aux ardoises défraîchies
Immeuble Le Concorde – Travaux d'aménagement d'une salle de théâtre Lot 5 : Peinture	Entreprise BETARD 85 – La Chataigneraie	2 715,38	360,00	Travaux de peinture supplémentaires du plancher suite à la prolongation du plateau de scène
Extension de la Trésorerie Principale Lot 4 : Couverture, étanchéité	Entreprise S.T.I. 85 – La Roche-sur-Yon	17 016,35	8 796,09	Suite à dépose étanchéité, découverte du bac acier défectueux, donc remplacement par un bac acier répondant à la charge et à la portée constatée.

R. MAIGNE fait la déclaration suivante :

" Je tenais à rappeler l'importance du travail de la commission d'Appel d'Offres, travail proposant au Maire, et donc à la collectivité, la signature de marchés, garant de réussite en termes d'exécution et de coûts.

Les techniciens, d'une manière générale offrent des prestations de qualités, mais quelques dérives doivent être l'objet de l'attention des élus, et plus particulièrement ceux de la commission d'appel d'offres.

Je reviens particulièrement sur le dossier « Salle Omnisports - homologation de l'enceinte sportive ».

Le dernier avenant est venu lors d'une commission d'appel d'offres du mois d'octobre 2003, mais n'a pas été notifié à l'ordre du jour. A la question posée par mes soins, il m'a été répondu : « cela fait partie des questions diverses. »

Je ne peux pas admettre ce genre de réponse car c'est ambigu notamment par rapport à la légalité de procédure, dans les délais d'examen par les membres de la commission d'appel d'offres, à la légalité au droit d'accès aux dossiers

A la lecture de toutes les modifications, j'ajoute, je retranche et ce que je retiens, c'est un dossier mal conduit, sans structures, sans projection sur l'avenir et j'ai des incertitudes, des doutes sur le lendemain.

J'émet donc sur ce dossier, un avis défavorable ".

J. SOULARD rappelle que les avenants présentés au Conseil Municipal portent sur des montants supérieurs à 5% du coût initial du marché.

Cela permet de vérifier qu'ils ne remettent pas en cause l'équilibre du marché initial. Le fait de rajouter ou non des travaux est un autre problème.

Monsieur le Maire indique que toutes les collectivités où il siège, délibèrent sur des avenants. Les seules discussions concernent effectivement la remise en cause du projet initial. La procédure est complexe mais totalement respectée à la Roche sur Yon.

QUESTION ADOPTEE PAR

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DE R MAIGNE APPARENTE AU GROUPE AU CŒUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

28. Renouvellement d'une ligne de trésorerie - Acceptation des clauses du contrat

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre présentée par DEXIA CLF Banque concernant le renouvellement d'une ligne de trésorerie dont le montant s'élève à 4.600.000 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Fixation du taux de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal pour l'année 2003

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

L'indemnité de Conseil allouée au Trésorier Principal est calculée par application du tarif fixé par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux 3 dernières années.

Pour l'année 2003, l'indemnité maximale pouvant être allouée s'élève à 8966 €.

Il est proposé de fixer le taux de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal à 100%.

J.L. BATIOT demande pourquoi ce taux maximum est attribué.

Monsieur le Maire estime que cela correspond à une reconnaissance des services rendus, ce qui se pratique dans de nombreuses collectivités.

M.S. CAILLETEAU souligne également le travail réalisé par les services de la trésorerie. La reprise anticipée des résultats n'est possible que grâce à ce travail efficace en coordination avec les services municipaux.

P. BOURSIER regrette que dans la synthèse jointe à l'ordre du jour, il n'était indiqué que le montant de l'indemnité maximale pouvant être allouée et non le taux qui est proposé au conseil.

Monsieur le Maire confirme qu'il est proposé de fixer à 100% le taux d'une indemnité maximale qui s'élève à 8966 euros.

QUESTION ADOPTEE PAR

39 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

F. VIGNAULT AU TITRE DU POUVOIR DONNE PAR C. BLAYOT NE PRENANT PAS PART AU VOTE

30. Centre Municipal de Restauration – Vente de repas au CCAS d'Aubigny

Rapporteur : Micheline LABROUSSE

Le conseil municipal dans sa séance du 10 décembre 2002, a accepté de donner une suite favorable à la demande du maire d'Aubigny, président du CCAS, de fournir des repas pour le service de portage à domicile. Le centre communal d'action sociale demande qu'on lui fournisse également du potage pour compléter les repas.

Il est donc proposé au conseil d'en accepter le principe et de facturer le potage au prix unitaire de 0,33 € HT soit 0,35 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. Vitrites des Halles – Rue Sadi Carnot et rue Malherbes – Création d'un tarif annuel

Rapporteur : Roland GUILLET

La Ville de La Roche sur Yon loue 13 vitrines aux Halles.

En complément des tarifs de location de 4 semaines et 12 semaines existants, il est proposé au conseil municipal de créer un tarif pour une location d'une durée de 52 semaines pour un montant de 580 € HT.

L. CAILLAUD regrette que de nombreuses vitrines soient actuellement non occupées ce qui ne contribue pas au dynamisme du quartier. De plus, il doute que la création d'un tarif annuel soit une solution.

Aussi propose-t-il de mettre ces vitrines à disposition des associations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. Personnel municipal

A - Créations, suppressions de postes

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux liées notamment à un processus de mobilité au sein de la direction de la petite enfance. Cette liste compte 24,5 créations et 30,5 suppressions équivalent temps complet.

P. BOURSIER remarque que le nombre de suppression de poste est supérieur à celui des créations. Il considère que la majorité municipale poursuit ce qu'elle a commencé depuis quelques années, c'est à dire l'extinction de la crèche familiale. Or cela se traduit au niveau de la capacité d'accueil des crèches qui va en diminuant.

Il cite des chiffres figurant dans le rapport du CCAS 2002 :

2000 : 203 places de crèches (CHS inclus)

2001 : 199

2002 : 191

Au vu de cette délibération, ces chiffres vont encore diminuer en 2003. Les élus du groupe la Roche Claire désapprouvent ces choix car ils considèrent le secteur de la petite enfance comme une priorité. Or il y a pénurie de places pour les enfants à la Roche sur Yon. Les crèches familiales demeurent une forme de service public exemplaire où le personnel est formé, suivi. Il faut maintenir le service public dans des secteurs aussi importants, maintenir son rayonnement, surtout dans un département où il est parfois malmené. Les élus du groupe la Roche Claire ne soutiendront donc pas ce vote.

Pour Monsieur le Maire, le service proposé aux parents reste le même mais sous une forme différente.

B. VIOLAIN propose de rencontrer les élus du groupe la Roche Claire pour leur détailler la politique de la majorité municipale en matière de personnel. Les modifications proposées permettent une amélioration substantielle du service. De plus, elles répondent autant aux attentes des parents que du personnel.

B. VIOLAIN regrette le décalage avec la réalité des propos tenus par les élus du groupe la Roche Claire.

P. BOURSIER estime qu'il serait plus convaincant de la part de **B. VIOLAIN** de fournir des chiffres notamment sur le nombre de places en crèche pour l'année 2003 afin de constater leur évolution.

QUESTION ADOPTEE PAR

40 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

B - Création d'un poste de journaliste contractuel

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Le conseil est appelé à se prononcer sur la création d'un poste de journaliste contractuel pour une durée de 3 ans. Il sera particulièrement chargé de l'écriture et du suivi de fabrication d'une partie des supports de communication.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. Attribution d'une subvention à l'ACYAQ pour la mise en œuvre de l'animation "Loisirs en liberté"

Rapporteur : Françoise CARITAN

Depuis de nombreuses années, la Ville de La Roche-sur-Yon en partenariat avec l'Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier (A.C.Y.A.Q.) met en place l'animation « Loisirs en Liberté ».

L'A.C.Y.A.Q. assure un rôle d'opérateur pour la mise en œuvre de ce dispositif d'éducation et de prévention, qui s'adresse aux jeunes de 2 à 21 ans et s'appuie sur trois orientations fortes : la diversité de l'offre des animations, la mixité sociale et l'accessibilité (tarification, déplacements).

Le conseil est appelé à attribuer une subvention de 19.361 euros à l'A.C.Y.A.Q. pour cette opération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

D. HILLIER NE PRENANT PAS PART AU VOTE

35. Musée - Expositions temporaires 2004 - Restauration d'un ensemble de dessins - Demandes de subventions

Rapporteur : Françoise BERNIER

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter des subventions auprès de la DRAC et d'autres partenaires dans le cadre de 2 actions menées par le musée :

- *Restauration d'un ensemble de dessins*

Conformément au projet scientifique et culturel du musée, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration des œuvres. En 2003, la restauration de 106 dessins a ainsi été programmée pour un montant de 9.000 euros HT. Dans le cadre du projet muséographique, la DRAC peut financer cette opération à hauteur de 50%.

- *Expositions temporaires de 2004*

En 2004, le musée organisera six nouvelles expositions temporaires. Le coût global pour la mise en place de ces expositions a été estimé à 46 900 euros TTC, dont une partie peut être financée par la DRAC Pays de la Loire et d'autres partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. Aide à la diffusion

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4.300 euros au titre de l'aide à la diffusion, à la Compagnie "Le menteur volontaire" pour le spectacle "Ah non ! tu ne vas pas vomir, je ne t'ai pas épousé pour ça !" de Georges Feydeau.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "UFC que choisir" de Vendée

Rapporteur : Danièle HILLIER

L'association "UFC Que Choisir" de Vendée a sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2.500 euros. Il est proposé d'accepter cette demande afin de soutenir les activités de défense des consommateurs mises en œuvre par cette structure.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Attribution d'une subvention au club motocycliste de la Police Nationale Grand Ouest

Rapporteur : Yves ROULEAU

Le club motocycliste de la Police Nationale Grand Ouest a sollicité le soutien financier de la Ville pour l'organisation d'un rallye professionnel et d'une journée "sécurité routière" sur la place Napoléon le 10 septembre 2003.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1.500 euros à ce club pour l'organisation de cette journée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Course pédestre du bicentenaire - Demande de subvention au titre de l'année européenne de l'éducation par le sport 2004

Rapporteur : Yves ROULEAU

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite organiser le 7 mars prochain, dans le cadre des festivités du bicentenaire, une manifestation sportive d'envergure intitulée « la course du bicentenaire ».

Cette course pédestre, qui se veut avant tout populaire et ludique, concernera l'ensemble de la population yonnaise et celle d'un territoire plus élargi, mais également les habitants de nos villes jumelles européennes.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le soutien financier de l'Union Européenne, l'année 2004 se voulant être l'année européenne de l'Éducation par le Sport.

P. BOURSIER s'étonne de l'absence de coût sur ce projet. Or une estimation doit être nécessaire pour établir une demande de subvention au niveau européen.

Y. ROULEAU indique que le Club porteur du projet est l'ACLR. Une convention entre la Ville et ce club est en cours d'élaboration. D'autres partenaires seront également sollicités. La subvention européenne est estimée à 20.000 euros.

Un manifestation sportive de cette ampleur est une première : 2000 à 4000 participants sont attendus.

A la demande de **P. BOURSIER**, **Y. ROULEAU** confirme que ce dossier donnera lieu à une subvention qui figurera dans la délibération correspondante en 2004.

Monsieur le Maire demande à P.BOURSIER de ne pas revenir sur le débat du bicentenaire.

P. BOURSIER estime que le bicentenaire " tourne au marathon "

Y. ROULEAU indique également que cette course devrait être pérennisée dans les années à venir. Cela correspond à une demande de tous " les coureurs du dimanche ". En plus de cette course sur route prévue le 7 mars, la Ville envisage l'organisation d'une course " Nature " le 16 mai 2004, qui ne sera pas inscrite dans le programme des manifestations 2004. Ces manifestations font partie de l'animation urbaine de la Ville.

QUESTION ADOPTEE PAR

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

40. Coopération avec Tambacounda (Sénégal) – Projet de collecte et de traitement des déchets

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

Dans le cadre du partenariat de coopération engagé depuis 1995 avec la ville sénégalaise de Tambacounda, la ville de La Roche-sur-Yon a participé, financièrement et techniquement, en 2000, à la réalisation d'une étude sur la mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets à Tambacounda. L'objectif de cette action est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie sanitaires des 80 000 habitants de Tambacounda.

En 2003, le Conseil municipal de Tambacounda a décidé de mettre en place l'un des scénarios proposés par l'étude afin de compléter, renforcer et rationaliser la filière de collecte et de traitement des déchets. Le montant nécessaire à la réalisation de ce projet correspond à un budget global de 81 013 euros (53 141 000 FCFA). Il sera financé par la municipalité de Tambacounda, le programme PNUD-Life des Nations-Unies, l'Organisation non-gouvernementale italienne LVIA et la ville de La Roche-sur-Yon. Cette dernière est sollicitée pour un montant de 23 000 euros.

J.L. BATIOU fait l'intervention suivante :

" Nous souhaitons que le partenariat avec Tambacounda se poursuive. La Roche sur Yon a les moyens financiers et techniques qui lui font défaut. En menant ce type d'actions, notre ville participera concrètement à une politique de solidarité internationale très positive, parce qu'elle profitera à l'ensemble de la population.

Nous souhaitons que le partenariat s'intensifie, se développe, devienne un véritable échange : nous pouvons les aider matériellement. De leur côté, ils peuvent beaucoup nous apprendre dans d'autres domaines.

En effet, au cours des dernières années, le Sénégal a fait des progrès remarquables vers plus de démocratie. Et on le voit bien avec ce dossier, le conseil municipal de Tambacounda a le droit de décider du mode de traitement de ses déchets ; nous à la Roche nous n'avons pas pu avoir de

véritable débat sur le sujet. Les décisions importantes sont prises ailleurs sans que le conseil ait son mot à dire, sans que les citoyens soient correctement informés.

Un échange est vraiment, vraiment, indispensable. Regardez, aujourd'hui le conseil de la Roche sur Yon est consulté sur le programme de traitement des déchets de Tambacounda.

Imaginez que demain le conseil de Tambacounda soit consulté sur le programme de traitement des déchets à la Roche ; il faudra bien faire le voyage pour pouvoir enfin nous exprimer sur la question ".

Monsieur le Maire rappelle qu'à la Roche sur Yon :

- la collecte relève de la compétence de la Communauté de Communes

- le traitement est de la compétence de Trivalis

Le conseil a délibéré pour que ces compétences soient exercées dans ce cadre juridique.

J. AUXIETTE indique avoir discuté du projet de collecte de Tambacounda avec son Maire, ancien ministre des collectivités locales et de l'environnement du Sénégal. Ce projet est basé sur la division de la Ville en 9 secteurs et s'appuie notamment sur les femmes qui vivent dans ces quartiers et certains jeunes en insertion. Il faut noter qu'un tel projet est difficile à mettre en place dans ce pays car personne ne veut financer le traitement des déchets qui par définition, n'ont aucune valeur.

La collecte se ferait donc sur la base d'acquisition de charrettes et d'ânes, puis par la mise en place d'une usine de compostage. Le compost servirait à améliorer les sols de la bananeraie située à proximité.

Ce projet souhaité par les responsables locaux s'intègre aux réalités économiques de la Ville et à son mode de vie. Cela paraissait plus adapté que l'envoi de bennes à ordures.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

En conclusion **F. ORDONNEAU** évoque un article paru dans " Environnement Magazine " au mois d'octobre, qui cite à 2 reprises la Ville de la Roche sur Yon pour son action en direction de TAMBACOUNDA et COSTACHE NEGRI dans le cadre de la coopération.

Décisions prises par Monsieur. le Maire dans le cadre de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Annexe 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

LE MAIRE
J.AUXIETTE